

## Comité SEV

Lors de la dernière séance du comité, il a notamment été question de l'hôtel Brenscino et de mobilisation.

Pages 2 et 3

## Swiss: une solution pour la CCT

Suppressions de postes à Bâle un jour, accord sur la CCT pour le personnel au sol le jour suivant. Une solution satisfaisante, sans plus.

Page 6



## Agressions

Les agressions vues par le procureur Paolo Bordoli.

Pages 10 et 11

## Assemblées des délégués

# Parole à la base!

Les assemblées des délégués des sous-fédérations SEV sont des rendez-vous importants de la démocratie syndicale. La base s'exprime, dit là où le bât blesse et où les responsables de leur sous-fédération doivent mettre l'accent.

Les assemblées des délégués sont aussi des moments importants pour les

«professionnels» du syndicat, pour les secrétaires syndicaux et les membres de la direction. Ils peuvent sentir le pouls de la base et perçoivent le fonctionnement d'une sous-fédération.

Dans cette édition de *contact.sev*, vous trouverez les principales informations des assemblées des délégués des

sous-fédérations VPT, Travaux, LPV, RPV, TS et PV. Les assemblées de la ZPV et de la toute nouvelle AS trouveront bonne place dans notre prochain numéro, le 12 juin.

Pages 8, 9, 12, 13, 14 et 15



## ÉDITO

### Partenariat social: des paroles aux actes

*Le résultat de la votation sur l'instauration d'un salaire minimum est plus qu'une déception, un vrai coup de massue. La campagne des opposants s'est résumée à un seul argument, celui de la menace sur l'emploi. Il a fait mouche jusque dans nos rangs.*

*Était-ce pour autant une erreur de lancer une telle initiative? Une question légitime à l'aune de ces résultats.*

*Il s'agit toutefois d'y regarder de plus près et de tenir compte des effets déployés par l'initiative dès son lancement et ceux qu'elle déploiera à l'avenir: il est désormais clair pour tout le monde qu'un salaire doit être supérieur à 4000 francs, limite dorénavant reconnue pour un revenu décent.*

*Notre action syndicale s'appuiera sur ce palier, qui doit être repris par nos conventions collectives pour éviter que ceux qui travaillent disposent d'un salaire insuffisant pour vivre.*

*Le résultat de cette votation ne doit pas nous faire oublier notre rôle de partenaires sociaux: nous ne manquerons pas de rappeler aux employeurs qu'ils ont loué les vertus du partenariat social durant la campagne. Ils devront passer des paroles aux actes.*

Giorgio Tuti, président du SEV

## Aux TPG, la lutte continue

La Chambre de relations collectives de travail (CRCT) a tranché lundi: le litige n'est pas concilié. Autrement dit: la section SEV-TPG retrouve sa liberté d'action et de communication que la CRCT limitait fortement. Lieu de conciliation souhaité par la direction des TPG, la CRCT a dû constater que les problèmes dénoncés depuis des mois par le personnel n'avaient pas été résolus sous son égide.

Page 4

## Partenariat social

### CCT TransN plébiscitée

Les membres SEV ont plébiscité la toute première CCT TransN lors de deux assemblées générales le 20 mai dernier: oui à 87% et participation de 36% chez nos membres, soit un taux qui n'a rien à envier à nombre de scrutins populaires. Le signe aussi d'un engagement des sections SEV concernées à qui les membres ont ainsi apporté leur soutien.

L'acceptation de ce texte n'a pas fait que réjouir le personnel. Il satisfait pleinement le directeur de l'entreprise, Pascal Vuilleumier. Dans un entretien accordé à *contact.sev*, le directeur général donne sa vision du partenariat social et revient sur cette CCT qui rend TransN plus concurrentiel.

Pages 5 et 20

## EN VITESSE

## Personnel des ateliers de Bellinzone fouillé!

Quels étaient les objectifs et quelles sont les répercussions sur le personnel de la fouille par des Securitas qu'il a subie en sortant du boulot le 7 mai dernier? Comment la direction justifie-t-elle cette façon de procéder? Y avait-il les bases légales pour agir de la sorte? Les partenaires sociaux condamnent cette fouille et la qualifient de «contraire au bon sens, disproportionnée et sournoise». La commission du personnel, les syndicats SEV, Unia et transfair ont demandé des explications à la direction le 14 mai dernier. Cette séance n'a pas permis d'y voir plus clair. Les syndicats et la commission du personnel sont en train d'étudier l'opportunité d'user de voies légales.

sev

Comité SEV – séance du 16 mai

## « De touché à concerné » ou

**Les membres du comité ont discuté longuement de l'avenir de Brenscino lors de leur dernière séance. Manuel Avallone a également présenté un vade-mecum sur la mobilisation.**

Les membres du comité SEV ont revêtu, pour un assez grand laps de temps, le costume de membres d'assemblée des délégués FSG (Coopérative des maisons de vacances et de ski des cheminots) durant la séance du 16 mai.

Ils ont ainsi pris connaissance et accepté le rapport annuel 2013 et les comptes 2013, présentés par Aroldo Cambi, administrateur des finances SEV et responsable FSG. Le

chiffre d'affaires était en hausse de 9% l'année passée et le taux d'occupation avoisinait les 60%, ce qui est également mieux que 2012.

En 2013, seuls 890 membres SEV ont fréquenté l'hôtel Brenscino, ce qui ne dépasse pas les 2 à 3% du total des membres, chiffre qui a de quoi rendre les membres du comité dubitatifs. Et 2014 n'a pas bien commencé, d'après les dernières informations du directeur de l'hôtel.

L'hôtel devrait devenir autonome à moyen terme et c'est pour cette raison que toutes les possibilités qui s'offrent à lui vont être explorées. C'est dans ce sens qu'une analyse de potentiel a été proposée au comité, qui s'était penché sur l'avenir de Brenscino. Après un

long débat, les membres du comité ont accepté à la grande majorité de mandater des experts qui évalueront le potentiel de l'hôtel. Les résultats devraient être connus dans trois ou quatre mois.

**Mobilisation: mode d'emploi**

Lorsque le comité a repris sa fonction habituelle, il a notamment discuté «mobilisation». Manuel Avallone, vice-président, a présenté une check-list utile pour la mobilisation, aussi bien en cas de manifestations, de récolte de signatures, de distribution de tracts que d'actions de grève ou autres mesures plus dures. Il a souligné l'importance de définir des responsables de tâche, de fixer des objectifs clairs et de déterminer les

coûts, les besoins en personnel, etc. De plus, la nécessité de fixer un thème clair et de ne pas tout mélanger a été établie. «Pour faire d'une personne touchée une personne concernée», il ne suffit pas d'envoyer un mail, il faut vérifier ensuite que le message est bien passé, a été compris», a expliqué Manuel Avallone. Les personnes présentes étaient toutes unanimes sur le fait que les contacts personnels sont hyper importants en cas de mobilisation et qu'il faut donc les soigner. Ce mode d'emploi est donc à disposition dès à présent et remplace les anciens classeurs de mobilisation, désormais obsolètes.

Le comité a également traité divers autres points (voir encadré). **Henriette Schaffter**

## Assemblée des délégués de l'Union syndicale suisse

## Des mesures contre l'inégalité

**Les délégué(e)s de l'Union syndicale suisse (USS) ont adopté vendredi dernier un ensemble de mesures contre la discrimination salariale des femmes (voir ci-contre).**

L'inégalité de traitement subie par celles-ci 20 ans après l'introduction de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes n'a toujours pas disparu. Selon les chiffres de la toute dernière enquête suisse sur la structure des salaires, les écarts de salaire entre hommes et femmes se sont même creusés, passant de 18,4 à 18,9%.

Comme le montre l'échec du Dialogue sur l'égalité des salaires, impossible de supprimer la discrimination salariale avec des mesures librement décidées. Avec à l'esprit les décisions que va prendre le Conseil fédéral quant aux



prochaines étapes, les délégué(e)s de l'USS demandent des contrôles sur l'ensemble du territoire. Ces derniers devraient être organisés par une autorité nationale tripartite disposant de ressources en suffisance et d'une compétence d'intervention. La qualité pour agir et un système d'amendes sont aussi nécessaires. Il faut en outre que les entreprises contrôlent à intervalles réguliers leur structure salariale avec la participation des syndicats et informent sur les résultats obtenus.

Les délégué(e)s de l'USS ont

également dressé le bilan de la campagne sur le salaire minimum. Si le résultat de la votation est certes décevant, l'initiative sur les salaires minimums est parvenue à améliorer substantiellement la situation salariale de nombreux travailleurs et travailleuses de Suisse. La limite de 4000 francs est entrée dans les têtes. Mais après le refus d'un salaire minimum légal, le problème des bas salaires attend toujours une solution. On trouve encore trop de moutons noirs qui versent des salaires de dumping. Pour les délé-

gué(e)s de l'USS, il est donc clair qu'ils continueront à se battre pour des salaires qui permettent de vivre décemment. Aux patrons qui ont trébuché pendant la campagne des couronnes aux conventions collectives de travail (CCT) négociées par les partenaires sociaux d'assumer leurs responsabilités. Les syndicats vont les prendre maintenant au mot. Et ils continueront de dénoncer demain ceux qui refuseront de négocier et verseront des salaires de dumping.

A la faveur d'une rétrospective de la votation du 9 février, les

délégué(e)s de l'USS ont constaté que l'acceptation de l'initiative «Contre l'immigration de masse» représente un danger pour tous les salarié(e)s de Suisse. Si les personnes sans passeport suisse sont à l'avenir moins bien traitées, ce seront aussi les salaires et les conditions de travail de tous les salarié(e)s qui seront malmenés. Les délégué(e)s ont confirmé la revendication d'une mise en œuvre de l'initiative qui préserve les accords bilatéraux et ne discrimine pas les travailleurs et travailleuses sans passeport à croix blanche. Et on ne saurait accepter que les séjours de courte durée soient favorisés ou qu'un nouveau statut de saisonnier soit introduit. La protection des salaires doit être améliorée, pas démantelée.

Enfin, l'USS combattra énergiquement l'initiative d'Ecopop.

USS

# comment mobiliser

## Le comité en bref

■ Les membres ont pris connaissance de la **démission de Madeleine Wüthrich**, représentante de la commission des femmes. C'est Janine Truttman qui est proposée pour reprendre le siège laissé vacant.

■ **Urs Mächler a fait ses adieux au comité**, puisqu'il



siégeait pour la dernière fois en tant que président central LPV.

C'est Hans-Rudolf Schürch qui reprend la fonction de président central.

■ Le **nouveau règlement du personnel SEV** a été présenté par Miriam Brand, responsable du personnel au SEV. Il a été accepté à l'unanimité (une abstention) avec deux petites modifications.

■ **Rolf Rubin**, secrétaire général du SEV, part en retraite à fin novembre 2014. C'est Christina Jäggi qui reprend cette fonction.

■ **Recrutement:** Giorgio Tuti a informé du nombre de nouveaux membres (les entrées moins les départs ou décès) depuis le début de l'année: **175**, ce qui est un très bon chiffre.

■ Le comité a passé en revue l'**ensemble des propositions au Congrès**, pour voir quel est l'avancement des travaux. Ce genre d'état des lieux est une première!

■ Le comité a accepté la signature de la **CCT des Chemins de fer du Jura** à l'unanimité. Cette convention prévoit une classe salariale 12 pour les chauffeurs de bus s'ils sont au moins depuis 13 ans aux CJ et qu'ils ont déjà passé 4 ans dans la classe salariale 11, un jour de vacances supplémentaire (dès le 1.1.2015 la 5<sup>e</sup> semaine de vacances devient ainsi réalité) et 5 jours de congés payés pour les activités J+S. **Hes**

## Résolution de l'assemblée des délégués de l'USS

En dépit des progrès accomplis par les syndicats, de nombreuses personnes, en particulier des femmes, doivent toujours arriver à boucler leurs fins de mois avec un bas salaire. Qui plus est, les femmes continuent à toucher, pour un même travail, un salaire inférieur à celui des hommes. L'USS a par conséquent décidé les mesures suivantes:

■ L'USS s'engage pour que davantage de CCT soient conclues. Le taux de couverture conventionnel devra passer ces prochains temps à 60%. A long terme, tous et toutes les salarié(e)s devront bénéficier d'une CCT.

■ L'USS demande instamment à la Confédération d'introduire des réglementations et des instruments contraignants pour qu'à travail égal, les femmes reçoivent le même salaire que les hommes.

■ L'USS veut continuer à dénoncer le scandale des entreprises qui versent des salaires inférieurs à 4000 francs afin qu'elles les augmentent. Il faut des salaires minimums d'un bon niveau pour les salarié(e)s qui ont fait un apprentissage. Se former doit en valoir la peine.

Concernant l'initiative « Contre l'immigration de masse », l'USS défend la position suivante:

■ Les accords bilatéraux doivent être préservés. Ils revêtent une très grande importance pour le niveau salarial et la sécurité de l'emploi. Et ils garantissent que les salarié(e)s qui ont un passeport de l'Union européenne ne seront pas discriminés.

■ Le principe de la non-discrimination doit continuer à s'appliquer. Il n'est pas question d'encourager l'arrivée de résident(e)s de courte durée ainsi que d'introduire un nouveau statut de saisonnier. Tous et toutes les salarié(e)s de Suisse en souffriraient.

■ Il faut davantage et pas moins de protection. En Suisse, on doit verser des salaires suisses, pour protéger les rémunérations et les emplois contre la concurrence de dumping. Il faut plus de salaires minimums et de CCT. La Confédération doit combler les lacunes des mesures d'accompagnement.

■ L'existence de bonnes conditions de travail est une condition pour que tout le monde puisse exercer

une activité lucrative en Suisse. Famille et profession doivent pouvoir être conciliées et les horaires de travail doivent être planifiables. Les travailleurs et travailleuses âgés ne doivent pas subir de discrimination. Et dans la formation initiale comme continue, il faut plus de moyens et de possibilités.

■ L'USS mènera une campagne active contre l'initiative d'Ecopop. A cause d'elle, il y aurait davantage d'emplois précaires, car les employeurs se rabattraient sur les résident(e)s de courte durée. Et les salaires comme les emplois risqueraient d'être mis sous pression si des entreprises délocalisaient à l'étranger.

■ L'USS organisera une campagne d'information sur la situation difficile qu'ont vécue les travailleurs et travailleuses étrangers et leurs familles, en particulier les saisonniers et leurs enfants, avec l'ancien système de contingents. Cela pour que la Suisse prenne conscience de ce que signifierait le passage à un système précaire de contingents. **USS**

## CHRONIQUE

### Engagez-vous, c'est bon pour votre santé

*Le militant, tout comme le politicien, le bénévole, le membre d'association, rentre chez lui le soir, épuisé, avec parfois l'envie de tout envoyer balader. Fatigué de lutter, d'essayer de convaincre, de voir ses propositions balayées, de se heurter parfois à des murs. Marre des prises de tête, des personnes qui demain ne le salueront plus pour telle ou telle raison.*

*Il réfléchit, se demande s'il ne vaudrait pas mieux tout laisser tomber et « se regarder un peu le nombril », comme beaucoup d'autres citoyens. S'occuper de lui, de sa famille. S'en remettre aux autres pour que les choses bougent ou alors carrément même devenir indifférent à la misère du monde, indifférent aux autres, à leur avenir et se concentrer sur sa vie à lui uniquement.*

*Or, notre homme (ou femme évidemment), après une bonne nuit de sommeil, n'a, le lendemain matin déjà, plus tant envie que ça d'abandonner. Il lui suffit de lire un article de journal, de croiser une personne qui lui rappelle l'importance de son travail, syndical, politique, bénévole, social, d'une personne qui le complimente sur une avancée ou un succès obtenu pour que la motivation reparte de plus belle.*

*Résigné le soir, concerné le matin.*

*Bien sûr, on ne demande pas à tout le monde de s'engager de la sorte, de cumuler assemblées, réunions et autres manifestations à longueur d'année. Mais sachez que l'engagement pour autrui est bon pour le moral! David Servan-Schreiber, médecin et auteur, le soulignait dans son livre « Guérir », méthode pour soigner le stress, l'anxiété et dépression. Pour lui, la clé d'une vie saine, c'est de s'engager. L'altruisme nous fait du bien! Penser aux autres, les aider, militer pour une cause est bon pour notre équilibre.*

*Alors n'hésitez pas! Engagez-vous pour les autres, sous quelque forme que ce soit... ça fait du bien! Pas toujours, certes, mais ça donne le moral, de travailler pour le bien de la communauté. C'est un médecin qui l'a écrit. On peut donc presque considérer que c'est une ordonnance, non?*

Henriette Schaffter

## L'infrastructure ferroviaire souffre

Cela avait commencé en France il y a une vingtaine d'années. L'infrastructure du réseau national, hors lignes TGV, se dégradait rapidement. Ce fut alors le « rapport Rivier » du nom du professeur de l'EPFL chargé de faire le point de la situation. Les besoins de rattrapage furent estimés à 15 milliards d'euros. Les travaux sont toujours en cours, à un rythme qui ne paraît pas excessivement vif. En Italie aussi, l'infrastructure nationale subit les conséquences de la priorité donnée aux investissements sur les tronçons à grande vitesse. Les autres lignes sont plus ou moins négligées. Voir le cas des lignes transfrontalières italo-suisse : depuis bientôt cinquante ans, au temps des regrettés Trans-Europ-Express, les temps de parcours à destination de Milan dès le Simplon par exemple, ne s'améliorent pas, voire se dégradent.

L'Allemagne semblait être moins touchée par le phénomène. Il apparaît aujourd'hui qu'elle l'est tout autant. Les ralentissements pour cause de qualité de voie défaillante se multiplient. Sur certaines lignes, la situation est telle que les ralentissements sont intégrés dans l'horaire annuel de façon à ne pas aggraver les statistiques du respect de l'horaire. On se rend compte tout à coup que le tiers des 25 000 ponts datent du temps de l'Empire de Guillaume II; sur le seul réseau de la grande banlieue berlinoise, on note encore 533 points de ralentissement trois ans après la découverte de l'évidence de la décrépitude de ce réseau. Multiplier les

ralentissements pour assurer en permanence la sécurité à un coût minimum... L'Allemagne a investi également pour la grande vitesse, mais surtout, suite à la chute du mur de Berlin, dans les grands axes vers l'Est, routiers surtout. En fait, l'Allemagne est toujours et encore le pays de l'automobile. Elle a bien consacré 70 milliards d'euros au rail entre 1994 et 2013, mais cela ne représente que 51 euros par habitant et par an alors que pour la Suisse le chiffre est sept fois plus élevé (349 euros). La situation se complique encore avec les prévisions de trafic : plus 26 % pour les voyageurs pour les prochaines dix années, plus 65 % pour les marchandises (Die Zeit 10 avril 2014). L'impasse est programmée. Les causes? Comme d'habitude quand il s'agit du rail, le piège d'une apparence d'économies faciles à court terme (les trains continuent de rouler...). Tout ça pour enjoliver les résultats de la holding Deutsche Bahn AG, grande entreprise de logistique au niveau mondial qui vise toujours une entrée en bourse.

En Suisse aussi, les données évoluent en matière d'infrastructure ferroviaire. Déjà, dans le cadre du nouveau financement du rail accepté par le peuple en février, les importants besoins de rattrapage, résultant des divers programmes d'économies imposés ces 15 dernières années, avaient été mis en évidence. Trois mois plus tard,

il apparaît sur la base du rapport 2013 sur l'état de l'infrastructure que celle-ci se dégrade plus rapidement que prévu. Si 70 % du réseau est en bon état, 30 % laisse à désirer. Dont, en particulier, la nouvelle ligne à 200 km/h Berne-Olten sur l'axe essentiel du Plateau et son embranchement vers Bienne. 9 ans après sa mise en service, elle souffre de défauts profonds : les rails flottent... il faut les changer rapidement. Pour le reste, il s'agit essentiellement d'accélérer le remplacement, sur les axes toujours plus chargés, des traverses en bois par d'autres en béton. Les coûts d'entretien vont passer de 1,8 à 2,3 milliards par année. Bien sûr, les projets d'amélioration des capacités seront retardés.

Pour les cas allemands et suisses, deux journaux de chacun des pays se rejoignent dans l'analyse des causes de ces évolutions. Die Zeit du 30 avril et la NZZ am Sonntag du 18 mai. Le premier dénonce la course au profit immédiat : « L'Etat a construit le chemin de fer de telle façon que ses chefs en cas de doute décide contre le rail. » Et le second évoque la variante suisse, plus subtile : le remplacement de la composante « cheminot professionnel » par des économistes qui eux savent ! Si en plus vous ajoutez la désintégration totale de l'entreprise ferroviaire, en entités indépendantes axées sur le profit immédiat, vous aboutissez logiquement à l'éclatante actuelle démonstration française où les nouveaux trains élargis de l'entité SNCF ne peuvent entrer dans 1300 gares équipées par l'entité RFF. Bon voyage !

**Michel Béguelin**



## Transports publics genevois: la section SEV-TPG retrouve sa liberté d'action

Il ne s'agit pas encore d'une victoire dans le conflit qui oppose le SEV aux Transports publics genevois, mais le constat de la Chambre de relations collectives de travail (CRCT) d'un « litige non concilié » offre à nouveau la liberté d'action nécessaire au SEV. « Sous l'égide de la CRCT, nous ne pouvions ni communiquer, ni agir comme bon nous semblait », rappelle Valérie Solano, secrétaire syndicale SEV. Les TPG

avaient fait appel à la CRCT en février après le dépôt d'un préavis de grève par la section SEV-TPG. L'intervention de la CRCT bloquait le recours à la grève et devait permettre aux TPG et au SEV de trouver une amélioration aux définitions de roulement. « Or les TPG n'ont fait que dévoyer le but de la CRCT et fait preuve de mauvaise volonté. Pour preuve : alors que nous sommes en pourparlers depuis

février, les TPG proposent une ébauche de solution pour... mi-juillet », poursuit Valérie Solano. Si la CRCT n'est désormais plus compétente, c'est aussi parce que le SEV a pu démontrer que l'amélioration des conditions de travail n'était pas une demande tombée du ciel mais bien le vœu d'un personnel au ras-le-bol maintes fois exprimés. « Depuis le début du conflit, nous avons eu plus de 100 adhésions »,

rappelle Valérie Solano. « Malgré les larmes de crocodiles de la présidente du conseil d'administration qui a reconnu que les conditions de travail se sont dégradées depuis la modification de l'offre fin 2011, les TPG n'ont rien fait pour améliorer les conditions de travail des employés », poursuit Valérie Solano. Pas question non plus que le personnel fasse les frais d'erreurs de gestion (trams non mis

en service, distributeurs de billets défaillants) ou des baisses de rentrées liées à la diminution à venir des tarifs, acceptée par les Genevois. Surtout que les TPG n'ont pas prévu de plan B sur cette question en négociant le contrat de prestations avec les pouvoirs publics... Le personnel décidera de la suite du mouvement ces prochaines jours.

**Vivian Bologna**

Pascal Vuilleumier, directeur de TransN

# « Je prône le partenariat plutôt que les querelles »

**La CCT TransN vient d'être conclue (voir en page 20). Directeur général de l'entreprise, Pascal Vuilleumier a valorisé le partenariat social tout au long des négociations. Interview.**

On lui prête volontiers une fibre sociale. Pascal Vuilleumier, 48 ans, directeur général de TransN depuis octobre 2012, a montré son attachement au partenariat social durant les négociations CCT qui vient d'être adoptée par les membres SEV. Il n'a pas hésité à annuler une directive édictée par l'un de ses cadres alors que les négociations venaient de se terminer. Entretien.

■ **Pascal Vuilleumier, la CCT TransN a été plébiscitée par les membres SEV. Etes-vous surpris par ce score?**

Excellente nouvelle, je ne suis pas vraiment surpris par ces 87% d'avis favorables au sein des membres SEV dans la mesure où, durant les négociations, aucun des partenaires n'a quitté la table des pourparlers avec un sentiment d'avoir été bafoué. Ce résultat me satisfait j'ai la conviction que nous sommes allés chercher une situation gagnant-gagnant.

Certes, en raison des conditions disparates que la fusion nous a léguées, il était impossible de satisfaire tout le monde dans le cadre des moyens financiers à disposition. Il y a donc un petit pourcentage du personnel qui doit faire face à des désagréments. Il faudra trouver le chemin pour y remédier sur le moyen terme.

■ **La question de la mise en œuvre rétroactive des dispositions de la CCT suscite nombre d'interrogations**



**chez le personnel. TransN est-elle bien préparée pour ce défi?**

Il s'agit en effet d'un réel challenge pour les ressources humaines. Globalement, la mise en place de la nouvelle grille salariale au 1<sup>er</sup> janvier dernier s'est relativement bien déroulée. Bien sûr, il n'est pas exclu que des couacs surviennent avec l'application rétroactive de la CCT. Il est vraiment primordial de rappeler que si une indemnité ne figure pas sur la fiche de paye, ce n'est pas volontaire. Dans cette phase, des oublis et des erreurs sont possibles et nous invitons les collaborateurs et les collaboratrices à les signaler.

■ **Durant les négociations, vous avez surpris plus d'un observateur – syndicaliste ou non – en désavouant un membre de la direction, publiquement qui plus est. Vous n'incarnez pas vraiment le patron manager. Vous êtes LE patron idéal?**

Justement, je suis un manager! Patron idéal? Je ne me qualifierais pas comme ça. Je suis d'ailleurs plutôt de nature modeste. Mon objectif est d'être juste, d'instaurer une véritable culture d'entreprise TransN. Nous avons un cap à suivre. Il est déterminé par les commanditaires et le conseil d'admini-

nistration. Au sein de l'entreprise, nous devons travailler en équipe et pas de manière individuelle. Je prône le partenariat plutôt que les querelles. Je ne regarde pas l'organigramme lorsque je dois régler un problème. Qu'une personne soit au bas de l'échelle salariale ou alors dans l'état-major de direction, je garde la ligne fixée dans mon approche décisionnelle. Dans le cas présent, il était juste d'annuler une directive qui contrevenait aux dispositions négociées dans le cadre du partenariat social. J'ai aussi pris des décisions qui ne plaisent pas au syndicat! C'est normal, mais nous trouvons toujours le chemin à prendre ensemble.

■ **Pourquoi le partenariat social est-il si important à vos yeux?**

Le partenariat social et la CCT qui le formalise offrent énormément d'avantages, aussi pour l'entreprise. Alors quand je constate que parfois des collaborateurs considèrent le syndicat ou la direction en ennemi, ça me choque. Le partenariat social offre un cadre rassurant et motivant pour les collaborateurs et les collaboratrices. Pour l'entreprise, le cadre financier des charges et la gestion du personnel sont ainsi définis et si le personnel

est motivé, l'entreprise, qui se doit d'offrir un bon service, sera plus performante.

■ **En filigrane, il est toujours question de concurrence. Nombre d'entreprises semblent penser que la baisse des coûts du personnel est le seul moyen d'être concurrentiel. Vous voyez les choses autrement?**

La pression est élevée et entre 2014 et 2015, les commanditaires demandent de produire une offre similaire avec une indemnisation en baisse de 3,5%. Il s'agit de chercher des solutions pour être plus efficaces. Je m'efforce d'en trouver qui ne touchent pas le salaire. Nous optimisons les ressources en général et par exemple au niveau de l'utilisation du

matériel roulant, de réduire son temps d'immobilisation. Aujourd'hui, la CCT que nous venons de négocier nous permet de nous positionner dans un environnement concurrentiel et d'assurer les bases pour assurer une situation saine sur le plan financier. Les décisions d'aujourd'hui nous permettront d'être là demain avec des objectifs ambitieux et donc d'assurer le développement de l'entreprise. Bien sûr, la situation de l'entreprise et le cadre financier à notre disposition dépendront des décisions politiques et celles-ci peuvent changer d'orientation tous les quatre ans.

*Vivian Bologna*

**BIO**

Directeur de TransN depuis octobre 2012, Pascal Vuilleumier a un CV bien fourni. Mécanicien de locomotives CFF de première formation, ce père de trois enfants, âgé de 48 ans, est aussi au bénéfice de formations dans le management éthique et organisationnel (Université de Fribourg) et dans la gestion d'entreprise (HEG Neuchâtel).

Chef du service des transports du canton de Neuchâtel de 2007 à 2012, il a occupé le poste de lead auditor responsable à l'Office fédéral des transports de 2005 à 2007. Avant ces expériences, Pascal Vuilleumier a œuvré dans la révision interne des CFF où il était membre de l'état-major de l'entreprise de 2001 à 2005.

SEV-GATA critique la culture d'entreprise de Swiss

# Une solution pour la CCT malgré tout

**Multipliant licenciements et conflits au sujet de la CCT, le vaisseau de l'industrie aérienne suisse fait actuellement les gros titres.**

Un jour on communique des suppressions de postes à Bâle, le jour suivant, nous avons un accord sur la CCT pour le personnel au sol. Si l'on compare dans la branche le résultat obtenu, on peut s'en satisfaire.

## Automatisation

«Une nouvelle suppression de postes au siège principal de Swiss à Bâle, voilà qui soulève bien des questions», résume Philipp Hadorn, président de SEV-GATA, concernant la décision de Swiss d'automatiser le secteur «Passenger Revenue Accounting» (voir encadré ci-dessous).

## Salaire de base augmenté

En décembre 2013, Swiss a ré-



Le personnel est de moins en moins bien traité. C'est la triste réalité dans les aéroports.

silié la CCT du personnel au sol au 30 juin 2014. Avec son objectif d'économiser entre 3,5 et 4% des coûts, Swiss a mis les syndicats sous pression. Le nouveau résultat comprend une durée du travail hebdomadaire qui augmente de 41 à 42 heures. En contrepartie, le salaire de base sera aussi aug-

menté de 1%, les plages salariales seront relevées, la part de salaire variable sera diminuée et définie par un nouveau modèle, les indemnités pour service de piquet seront améliorées et l'âge ordinaire de la retraite sera fixé à 64 ans. Les collaborateurs dès 55 ans bénéficieront d'une protection

contre le licenciement jusqu'à l'âge limite inférieur de départ à la retraite anticipée qui est fixé à 58 ans. «Au vu de l'environnement peu favorable avec des réorganisations constantes et un marché de l'industrie aérienne incertain, le comité SEV-GATA considère que le résultat obtenu peut être accepté et que le personnel reçoit la sécurité escomptée», précise Philipp Hadorn. Mais ce sont les collaboratrices et collaborateurs qui auront le dernier mot. En juin, SEV-GATA va procéder à la ratification par ses membres qui décideront s'il faut dire «go» ou «no go». Swiss refuse encore d'inscrire le salaire minimum de 4000 francs dans la CCT. «Par pure idéologie, le CEO de Swiss a mis en péril la conclusion de la CCT par son intervention contre le salaire minimum, désavouant son propre chef du personnel», ajoute Philipp Hadorn, qui porte aussi la casquette de conseiller national.

SEV

## Bâle amputée

Dans le secteur «Passenger Revenue Accounting», 12 postes sur 40 vont être supprimés en raison de l'automatisation. Dans le domaine «Sales & Refund», l'automatisation est prévue fin novembre, dans le domaine «Interline & Master Data», les suppressions sont prévues à fin février 2015.

10,9 postes plein temps vont être absorbés par des retraites anticipées et des licenciements différés. Sept personnes vont apparemment être licenciées par Swiss et bénéficieront du «Plan social plus».

SEV-GATA juge problématique cette pression constante sur le personnel, avec des suppressions régulières de postes de

travail. SEV-GATA va déterminer la suite des opérations avec les membres concernés. Avec les mesures de démantèlement qui ont eu lieu jusqu'à présent, en lien avec la concentration des Share Services, on a cependant bien vu que les personnes concernées ne sont pas armées pour résister.

D'un point de vue syndical, il faut empêcher ces transferts dans des pays bon marché et ces licenciements dus à des automatisations. Les mesures pour augmenter la productivité doivent être discutées avec les partenaires sociaux représentant les travailleurs concernés. Et il faut absolument obtenir des garanties et faire que les plans de démantèlement soient réalisés sans licenciements. PH

## Rapport de grève et discussion sur les résultats CCT

Lors de l'AG de SEV-GATA du 21 mai, Sebastian Marten de ver.di a présenté les mesures de lutte des derniers mois dans les différentes entreprises du groupe Lufthansa.

Ce secrétaire syndical chargé de l'aviation à Francfort a expliqué comment un collectif a réussi à être formé et à obtenir de grandes améliorations au niveau des conventions collectives.

Il a également expliqué que les conditions de travail sont à un niveau très bas et que le coût de la vie à Francfort n'arrange rien. PH

## Vote des membres

Le comité de SEV-GATA a décidé d'organiser le vote de la manière suivante:

Une votation générale aura lieu (par voie électronique, par mail donc). Des informations complètes et transparentes seront envoyées à tous les membres d'ici le 31 mai 2014. Les modalités de vote suivront le 6 juin 2014 et on pourra voter du 6 au 15 juin 2014. Le résultat sera soumis à ratification au comité SEV le 20 juin 2014. Le 25 juin 2014, les résultats seront connus et publiés.

Peut voter: le personnel Swiss au sol soumis à la CCT et membre SEV-GATA au 5 juin 2014. PH

## COMMENTAIRE

### Pas de quoi jubiler

Swiss va formidablement bien. La branche de l'aviation lutte contre l'érosion de ses marges, les standards en matière de conditions de travail manquent, les besoins en investissements sont énormes et le business est très volatil.

Le comité de SEV-GATA s'est engagé à fond dans de dures négociations CCT. L'arrogance de l'entreprise et la collaboration entre les quatre syndicats et associations impliqués ont tout rendu très difficile.

Grâce à la pression exercée par SEV-GATA, certaines choses ont pu être empêchées, comme un droit aux vacances fortement réduit pour les travailleurs d'équipe et la suppression d'un accord spécifique selon les branches sur le service de piquet, qui venait pourtant d'être mis en place. Les augmentations de salaire et la réduction de la part variable sont très importantes. La protection contre le licenciement entre 55 et 58 ans, donc jusqu'à la possibilité d'une retraite anticipée, n'a pas qu'une valeur matérielle. L'augmentation du temps de travail hebdomadaire de 41 à 42 heures et l'âge de retraite de 63 à 64 ans montrent bien qu'il n'y a pas eu de cadeaux. Beaucoup de propositions d'améliorations exprimées par SEV-GATA n'ont pas passé la rampe. Et beaucoup de propositions d'économies de l'entreprise ont pu être rayées de la liste. Pas de quoi jubiler certes, mais pas non plus de quoi refuser le résultat. Il faut partir du principe que Swiss découvrira aussi un jour le langage de la lutte par le personnel au sol. Le résultat présent n'est certes pas susceptible de développer une large opposition, mais le fait que Swiss annonce à nouveau une suppression de postes montre bien à quel point le personnel manque de reconnaissance. SEV-GATA va continuer à représenter avec bravoure et coriacité les intérêts des membres. En collaboration avec les personnes concernées, les moyens nécessaires seront mis en œuvre. L'objectif reste d'avoir de bonnes conventions et la sécurité de l'emploi!

Philipp Hadorn, président SEV-GATA

Communiqué de presse commun SEV, syndicom et SSP

# L'initiative ne mène pas au but !

**Les grands syndicats des services publics partagent l'avis du Conseil fédéral concernant l'initiative « En faveur du service public ». Le SEV, syndicom et le SSP exigent un service public fort et bien structuré mais trouvent l'initiative des magazines de consommateurs inappropriée.**

Les syndicats SEV, syndicom et SSP représentent ensemble plus de 100 000 collaborateurs et retraités du secteur public en Suisse. Ils sont donc la voix forte du personnel dans ces branches. Les trois syndicats

s'engagent assidûment pour le maintien et l'extension du service public. L'intitulé de l'initiative populaire « En faveur du service public » donne l'impression de soutenir les mêmes revendications mais le texte propose des mesures qui vont dans la mauvaise direction.

**Initiative contre quelques abus, « populaire »**

En raison de programmes d'austérité massifs au niveau fédéral, cantonal et communal, le service public est sous pression. Les conséquences sont la suppression de postes de travail, des externalisations et des privatisations de secteurs entiers, ce qui entraîne la détérioration et le renchérissement

des prestations de base de la population. L'initiative ne tient pas compte de cette problématique car elle s'oppose exclusivement à quelques abus connus et populaires des chemins de fer, de la Poste et des télécommunications. Les syndicaux eux aussi luttent contre le démantèlement des prestations des entreprises publiques et les salaires exorbitants de leurs cadres supérieurs. Mais vouloir interdire aux grandes entreprises d'infrastructure de réaliser des bénéfices pouvant servir à subventionner ainsi leurs secteurs moins rentables affaiblit les entreprises. Cela entraîne finalement la diminution de prestations, la privatisation de domaines rentables et le dé-

laissement des régions périphériques.

**Stopper l'austérité**

Si le service public, et donc les prestations de base de la population suisse couvrant les transports publics, les services postaux, le réseau des communications et de l'énergie mais aussi la formation et la santé, doit être assuré jusque dans les régions périphériques, il faut d'abord mettre fin aux programmes d'austérité néfastes et accroître les ressources. On ne peut pas maîtriser autrement les défis des prochaines décennies. FAIF, le fonds de financement à long terme de l'entretien et l'aménagement du réseau ferroviaire, qui a été accepté par le

peuple le 9 février, va dans la bonne direction. Le contre-projet à l'initiative sur les médecins de famille, soumis à votation le 18 mai, ou encore l'introduction d'une caisse maladie publique, sont aussi des objets pertinents. Les syndicats exigent un engagement clair de la politique pour des prestations de base globales et de qualité pour la population dans tous les secteurs du service public. Cet engagement doit être ancré dans les lois y relatives (Poste, chemins de fer, etc.).

Un service public qui fonctionne bien est un atout local essentiel pour les entreprises, qui pèse bien plus dans la balance que tout allègement fiscal. **SEV, syndicom et SSP**

Prévoyance vieillesse

## L'AVS doit être renforcée, pas affaiblie !

**Le Conseil fédéral ne prend pas au sérieux les inquiétudes de nombreux retraités.**

Dans sa décision de principe sur l'initiative AVSplus, il ne fait aucun cas de la demande d'une amélioration du revenu perçu sous forme de rentes, alors qu'aujourd'hui déjà, nombre de retraités doivent vivre au-dessous du seuil de pauvreté et que la pauvreté des personnes âgées continuera à se répandre si l'on ne prend pas de contre-mesures. Or au lieu d'agir, le gouvernement entend même démanteler encore plus les prestations de l'AVS avec son projet « Prévoyance vieillesse 2020 » en remettant en question la compensation du renchérissement. C'est pour cela que l'initiative populaire AVSplus est le seul moyen de garantir des rentes décentes.

**Objectif non rempli**

Les rentes AVS ont été substan-

tiellement adaptées pour la dernière fois à l'évolution des salaires en 1992, raison pour laquelle elles sont toujours plus à la traîne de ces derniers. En outre, les prestations du 2<sup>e</sup> pilier sont sous pression. Pour beaucoup, le revenu perçu sous forme de rentes est par conséquent insuffisant. La Suisse se trouve donc bien éloignée de l'objectif fixé par sa Constitution, selon lequel les rentes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers doivent permettre aux assurés « de maintenir de manière appropriée leur niveau de vie antérieur ». Pire encore: selon une étude de l'OCDE, en Suisse, 18% des rentiers vivent déjà au-dessous du seuil de pauvreté.

**La plus efficiente**

Seul un renforcement de l'AVS peut corriger judicieusement cette situation. En effet, l'AVS est la prévoyance sociale la plus sûre, la plus efficiente et la plus sociale de Suisse. L'ini-

tiative demande une hausse de 10% de ses rentes. Pour une personne vivant seule, la rente AVS moyenne augmenterait d'environ 200 francs par mois et d'environ 350 francs pour un couple. Etant donné le mode de financement génial et solidaire de cette assurance, le renforcement du 1<sup>er</sup> pilier qu'elle constitue sera beaucoup plus efficace et financièrement avantageux pour les assurés à bas ou moyens revenus que l'épargne privée avec laquelle les banques et les assurances font aussi des bénéfices. C'est à cause du bien meilleur rapport qualité-prix du 1<sup>er</sup> pilier qu'il est intéressant, précisément pour la jeune génération, de renforcer l'AVS. Et surtout pour les femmes, l'AVS représente avec ses bonifications pour tâches éducatives une forme de prévoyance beaucoup plus attrayante que tout autre modèle. Ce qui a de la valeur a aussi un prix. L'amélioration

des rentes selon l'initiative devrait coûter 3,6 milliards de francs. Si la Suisse instaurait un impôt sur les successions, 2 milliards seraient déjà financés. Et si le produit de l'impôt sur le tabac profitait entièrement à l'AVS au lieu de tomber dans la caisse de la Confédération, l'AVS disposerait d'un coup de 2,2 milliards supplémentaires.

**Soutien multiple**

L'initiative populaire « AVSplus: pour une AVS forte » a été déposée à la Chancellerie fédérale en décembre 2013, munie de 111 683 signatures dont la récolte n'a nécessité que quelques mois. Derrière elle, on trouve l'USS, ses fédérations membres, d'autres organisations de salariés (enseignants romands et alémaniques, fonctionnaires de police et Syna, le Parti socialiste, les Verts, ainsi que des organisations de retraités (AVIVO). **uss**

## COMMENTAIRE

### La lutte continue

Le Conseil fédéral refuse l'initiative AVSplus. On pouvait s'y attendre. D'autant qu'il vient de présenter ses propositions en matière de prévoyance, propositions qui vont dans le mauvais sens.

Les membres SEV se sont engagés activement et avec succès dans la récolte de signatures pour cette initiative. Après le passage obligatoire par le Parlement, le SEV va s'engager à nouveau très activement lors de la campagne à venir, pour gagner la votation. Pensons-y: l'AVS est issue d'une requête de la grève générale de 1918. Il a fallu de longs combats pour finalement parvenir à cette assurance sociale. Elle est l'élément essentiel de la prévoyance vieillesse et les syndicats ne la laisseront pas périliter, car leurs membres, après une longue vie de travail, ont le droit de vivre une retraite dans la dignité, et cela comprend l'aspect financier.

**SEV**

Assemblée des délégués VPT le 22 mai à Berne

# « Je vais être indigné »

**C'est devant 139 personnes, dont 77 délégués ayant le droit de vote, que Peter Bernet a ouvert l'assemblée des délégués VPT le 22 mai à Berne. Gilbert D'Alessandro, président VPT, a appelé à la mobilisation et l'engagement syndical.**

«Je suis indigné par l'indifférence, je suis indigné par cette nouvelle démocratie. J'essaie d'agir, la VPT essaie d'agir.» Ce sont les mots de Gilbert D'Alessandro en début de rencontre. «Agissons pour le bien des travailleuses et des travailleurs, agissons ensemble de façon commune et solidaire.» Voilà l'appel du président envers les membres présents\*.

## Violence

Au chapitre des actualités, le président est revenu sur l'échec de la carte agressions, action qui s'arrête vu le manque d'utilisateurs. Cette carte a montré en revanche le besoin d'organiser une journée consacrée aux mesures prises par les ETC face à cette problématique. Les employés ne sont en effet pas tous logés à la même enseigne: certaines entreprises agissent très bien, d'autres ne font strictement rien. Une journée violence ou charte sur la violence aura lieu



le 15 janvier 2015. Des informations seront communiquées ultérieurement. A noter que le classeur de la charte aggression a été remis officiellement par Johan Pain, suite à la dissolution du GATU, au président VPT D'Alessandro.

## Affaires administratives

Le président a transmis un état des lieux des propositions au Congrès, selon les informations qu'il a reçues lors du dernier comité SEV. Au niveau des

comptes 2013, acceptés tout comme le rapport annuel, la sous-fédération enregistre une perte minimale de 2363 francs et il n'y aura pas d'augmentation de cotisations. La VPT a compté 488 admissions en 2013, contre 402 démissions et 128 décès. Une nouvelle stratégie de recrutement a été élaborée avec l'action 2014 qui prévoit de récompenser les comités, à savoir les 10 meilleures sections ayant une progression de leurs membres. Au

chapitre des rendez-vous VPT, les membres de Suisse orientale se retrouveront le 15 novembre à Wil (SG), ceux de Suisse centrale le 22 novembre à Lucerne, les Tessinois le 27 septembre à Lugano et les Romands aux Diablerets le 8 novembre.

## Libéralisation

Christian Fankhauser, secrétaire syndical SEV, a présenté la «réponse syndicale» suite à la modification d'ordonnance et de loi de l'année dernière, qui préconise les mises au concours de lignes dans le trafic régional. Une liste des échéances des concessions

délivrées a été établie, avec les concessions arrivant à échéance à court terme, sur lesquelles il est urgent d'agir et de convaincre les autorités cantonales de ne pas mettre au concours. «Le canton de Fribourg étant l'actionnaire principal des TPF, nous sommes intervenus auprès du Conseil d'Etat en charge du dossier et du président du conseil d'administration des TPF afin de les sensibiliser à la problématique et à l'incohérence d'une mise au concours de lignes de bus qui irait à l'encontre des intérêts de leur propre entreprise», explique Christian Fankhauser. De plus, nous exigeons que les entreprises appliquent la récente directive de l'OFT, qui dicte notamment un salaire minimum à 58 300 francs par année. Il faut pour cela savoir que «sans capacité de mobilisation des salariés, rien ne se passe».

*Textes et photos Henriette Schaffter*

\*Le texte de Gilbert D'Alessandro sera publié dans une prochaine édition, comme demandé par l'Assemblée des délégués VPT.



Remise officielle de la charte aggression à la VPT.

## Résolution: il faut des négociations entre DB Fernverkehr et le syndicat SEV, afin d'élaborer un plan social

Depuis des années, DB Fernverkehr, filiale de Deutsche Bahn ayant une succursale en Suisse, refuse d'entrer en négociations sur une convention collective de travail. Après plusieurs mesures d'économies menées par l'entreprise, la direction de celle-ci a désormais décidé de supprimer totalement la succursale en Suisse. Cela signifie pour 70 collègues du personnel roulant et 30 collègues du secteur

nettoyage ni plus ni moins que la perte de leur emploi.

Après s'être démenés durant des années pour le bien des clients, à des conditions difficiles, ils seront remplacés par d'autres, notamment par des collègues allemands.

Ce comportement est inacceptable et honteux!

**L'assemblée des délégués VPT se déclare solidaire avec le**

**personnel de DB Fernverkehr et exige un plan social et des négociations avec le SEV à ce propos.**

Le SEV attend de la succursale de la Deutsche Bahn qu'elle assume sa responsabilité sociale envers le personnel et envers le syndicat.

Berne, le 22 mai 2014

## PRISES DE CONGÉ

Au revoir et merci de votre engagement!



Trois prises de congé en fin d'assemblée: **Danièle Dachauer, Bruno Müller** (au centre) et **Walter**

**Sommerhalder** (à droite). Bon vent à eux et un grand merci pour leur travail au sein de la VPT.

Assemblée des délégués de la sous-fédération du personnel des locomotives

# « 125 ans de compétence »



Hans-Ruedi Schürch: « De vendeur de parapluie à président central. »

**La sous-fédération du personnel des locomotives fête cette année ses 125 ans d'existence. Lors de cette assemblée des délégués, l'élection du nouveau président central constituait le point principal à l'ordre du jour.**

Le Théâtre du Casino de Winterthour offrait un cadre idéal pour le discours du président central sortant Urs Mächler, qui a fait tout d'abord une courte rétrospective. Urs Mächler a parlé de la trop brève durée de son mandat à la présidence. Ce n'était pas prévu ainsi, mais il n'est pas

toujours possible de savoir quelles opportunités professionnelles vont se présenter. « Je me rappellerai des rencontres avec des personnes intéressantes », dit-il en tirant un bilan positif. La collaboration est bonne au sein de la LPV et du SEV, ainsi qu'entre les deux.

#### Propositions promptement traitées

Adrian Hostettler, responsable du recrutement, a fait un rapport sur le projet U30 qui vise à rapprocher de notre syndicat les jeunes collaborateurs. On espère une forte participation aux événements proposés. La « propagande de bouche-à-oreille est la meilleure manière de recruter »,

a déclaré Adrian Hostettler avec conviction. Les comptes annuels ont été présentés par Hans-Ruedi Schürch. Au lieu du déficit attendu, ils ont été bouclés avec un bénéfice de 10 000 francs, malgré les dépenses élevées pour les cours de formation de préparation à l'examen périodique.

#### 125 ans LPV

Le jubilé des 125 ans de la sous-fédération du personnel des locomotives se déroulera sous le mot d'ordre « 125 ans de compétence ». Le 18 septembre, la fête d'anniversaire aura lieu au Musée des Transports à Lucerne et sur un bateau du lac des Quatre-Cantons. On peut trouver un formulaire d'inscription sur le site

internet lpv-sev.ch. Les sections sont encouragées à organiser des manifestations régionales soutenues par la caisse centrale.

#### Elections

Un point important de l'ordre du jour de l'AD était constitué par les élections: il s'agissait surtout de trouver un nouveau président central. Etant donné que Hans-Ruedi Schürch était non seulement le seul candidat, mais qu'il était aussi connu en tant que caissier central, son élection fut une simple formalité.

Dans son discours, Hans-Ruedi Schürch a expliqué que sa première tâche au sein de la LPV fut de vendre les parapluies rouges de la sous-fédération. Sa carrière

a donc évolué de « vendeur de parapluie à président central ». « Ma nouvelle fonction promet d'être bien remplie », déclare-t-il, le plus urgent étant de motiver les jeunes au travail syndical. Il aimerait aussi trouver des collègues romands pour collaborer au comité central.

La personne qui succède à Hans-Ruedi Schürch en tant que caissière centrale est Mirjam Ensnener. Ainsi pour la première fois, une femme occupe une fonction dans la commission centrale LPV. Bernhard Frauenfelder a été élu en tant que vice-président du jour, Kurt Kälin en tant que membre remplaçant à la CG et Janos Jorosch en tant que représentant de la jeunesse. pan/mv

## DÉPÔT DE WINTERTHOUR

L'exposé de l'invité Hans-Peter Bärtschi a porté sur l'histoire du rail et de l'économie. L'historien et auteur de nombreux livres a expliqué sa relation étroite avec la « ville ferroviaire de Winterthour », puisque son lieu de travail se trouve être dans le dépôt de Winterthour après sa liquidation. Il a évoqué l'histoire ferroviaire de la ville qui fut pleine de changements: il y avait autrefois pas moins de sept chemins de fer de différentes compagnies, chacune avec son dépôt et sa plaque tournante. Le chemin de

fer national financé par les deniers publics était déficitaire et en 1878, il a dû être vendu. Ensuite Winterthour a essayé d'aplanir les dettes jusque dans les années 50... Aujourd'hui, le site de la gare de Winterthour fait partie de l'histoire, un train d'extinction et de secours y est stationné, et naturellement le RER est présent dans la ville. Dans le dépôt, la forge a pu être reconstruite, avec les installations et les outils d'époque. Et même une fonderie d'essieux a été réinstallée. pan/mv

## Vers la nouvelle CCT

Le vice-président SEV Manuel Avallone a esquissé le chemin vers une nouvelle CCT. Le SEV a eu une discussion avec les CFF durant laquelle il a critiqué la stratégie provocatrice de l'entreprise. Suite à cela les CFF ont déclaré vouloir agir de manière constructive et objective. Manuel Avallone espère pouvoir conclure de manière positive. Le 26 juin, une conférence CCT aura lieu. Le président SEV Giorgio Tuti a profité de l'occasion pour

adresser quelques paroles au président central sortant Urs Mächler. Il s'est rappelé l'excellente communication mise en œuvre par Urs Mächler suite à l'accident de Granges-Marnand. Ensuite, avec les annonces sur FAIF, Urs Mächler est devenu le mécanicien de locomotives le plus connu de Suisse. Giorgio Tuti a déclaré que pour lui, Hans-Ruedi Schürch n'était pas un inconnu et qu'il se réjouissait de travailler avec lui. Les autres points mentionnés par Giorgio Tuti dans son

## EXPOSÉ DES INVITÉS



exposé étaient la sécurité dans le trafic ferroviaire, la tentative de dumping salarial de Crossrail, la CCT cadre pour le trafic marchandises et la collaboration future entre SEV et LPV qui est considérée comme très importante pour notre président SEV. pan/mv

Les agressions ne débouchent pas toujours sur des procédures pénales



# La plainte n'est pas automatique!

**La section VPT Sottoceneri a invité le procureur Paolo Bordoli pour qu'il aborde la question des agressions aux dépens du personnel des transports publics et, surtout, les conditions nécessaires pour qu'elles soient poursuivies.**

■ **contact.sev:** Paolo Bordoli, la VPT Sottoceneri vous a invité pour expliquer le chemin à suivre pour que les agressions, dont est hélas souvent victime le personnel des transports, fassent l'objet d'une procédure pénale. Quelle réalité avez-vous observée?

**Paolo Bordoli:** Il s'agit à n'en pas douter d'une problématique très sensible, comme c'est aussi le cas chez d'autres employés de la fonction publique, à l'instar des fonctionnaires de police, qui ont demandé à plusieurs reprises des mesures de protection, auprès de la justice pénale également.

## BIO

Paolo Bordoli a 40 ans. Il a étudié sciences politiques à l'Université de Lausanne et le droit à l'Université de Bâle. En 2003, il a obtenu son brevet d'avocat. Brièvement indépendant, il a intégré le Ministère public en 2005, d'abord comme secrétaire judiciaire, puis en 2009 comme substitut, puis comme procureur. Il a été actif en politique sur le plan communal à Bellinzzone. Aujourd'hui, en dehors de son travail, il pratique la course à pied, apprécie la lecture et passer du temps avec ses amis.

■ **Les nouvelles dispositions légales devraient offrir davantage de protection.**

Oui, même si la disposition prévoyant de poursuivre d'office les agressions peut nourrir des attentes exagérées.

■ **Qu'entendez-vous par là?**

En préambule, je tiens à préciser ceci: les injures, d'éventuelles menaces ou les voies de fait ne font l'objet, en général, d'une procédure pénale que s'il y a une partie plaignante. En d'autres termes, la victime doit porter plainte auprès de la police ou du ministère public. Concernant les transports publics, le législateur a reconnu le rôle délicat du personnel. Ainsi, les mêmes actes à l'encontre du personnel des transports publics feront l'objet d'une procédure pénale même sans plainte, sur la base d'une simple annonce aux autorités.

■ **Il s'agit là d'une différence importante.**

C'est le cas, mais il ne faut pas oublier que pour ouvrir une procédure pénale, les autorités doivent donc être mises au courant. Et c'est un peu le nœud du problème! La loi sur les chemins de fer et celle sur le transport des voyageurs qui stipulent que les agressions physiques, les menaces et les insultes sont poursuivies d'office, n'impliquent pas pour autant l'automatisme. Celui qui

subit une agression doit le communiquer. Une fois que nous sommes au courant, nous devons ensuite agir et je dois ici apporter une autre précision...

■ **... laquelle?**

Le fait que le délit soit poursuivi

«**Pour ouvrir une procédure pénale, les autorités doivent être mises au courant.**»

vi d'office ne peut exclure, dans tous les cas, l'implication de la victime. Le Code de procédure pénale permet, en fonction des situations, de ne s'appuyer que sur un rapport détaillé, mais il peut arriver que la victime soit appelée à effectuer une déposition ou à être confrontée à son agresseur.

■ **Nous pensions justement que le personnel allait être épargné par ce genre de procédures, qui peuvent s'avérer très délicates...**

Je m'en rends bien compte, mais enquêter, ça veut dire recueillir des preuves, identifier et interroger le prévenu pour le confronter aux vérifications effectuées. Dans ce contexte, si le prévenu nie toute implication, une confrontation avec la victime peut s'avérer nécessaire, même si souvent les vérifications effectuées permettent de confirmer les faits sans devoir impliquer à nouveau la victime.

■ **Il reste à savoir qui doit faire l'annonce et à qui...**

En effet. Un employé qui a annoncé à son entreprise qu'il a été agressé peut s'attendre à ce qu'une enquête soit ouverte d'office et se sentir frustré si tel n'est pas le cas. Il faut rappeler que l'entreprise n'a aucun

client et ne veut pas les mettre en péril.

Je comprends, mais comme déjà évoqué, l'entreprise n'a pas d'obligation. Peut-être y a-t-il d'autres moyens pour ancrer l'obligation de venir en aide à son personnel. Je peux par exemple imaginer qu'une telle obligation de protection du personnel – par le biais d'une annonce des cas d'agression aux autorités – puisse figurer dans la CCT. Dans le cadre du partenariat social, on devrait aussi définir d'autres formes de devoirs de protection de la part de l'entreprise: l'une des raisons principales qui nourrissent la réticence à déposer plainte, c'est de devoir fournir ses propres coordonnées, adresse privée comprise. Dans ce genre de situations, on pourrait demander à pouvoir donner l'adresse de l'entreprise, pour éviter de s'exposer sur le plan privé.

Impliquer l'entreprise pourrait en outre simplifier la récolte de preuves, comme les témoignages de collègues, d'usagers ou d'autres et faciliter le recours à la vidéosurveillance, dont les images doivent être sauvegardées rapidement car elles ne peuvent être conservées, sans ordres spécifiques, que pour une durée relativement courte. Des enregistrements de communications avec la centrale peuvent aussi être mis sous

■ **Nous partions justement de l'idée que les entreprises étaient dans l'obligation de le faire...**

C'est justement le malentendu que j'évoquais auparavant. Personnellement, j'estime que l'entreprise qui a été informée de l'agression d'un de ses employés devrait prendre contact avec lui pour savoir ce qui s'est passé et discuter de la suite, histoire que l'employé se sente protégé mais, je le répète, il n'y a aucune obligation légale sur ce point pour l'entreprise.

■ **Nous avons déjà constaté que des annonces faites par des membres du personnel à leur entreprise sont restées lettre morte, peut-être parce que la direction a des rapports privilégiés avec le**



Le procureur Paolo Bordoli aux côtés du président de la section VPT Sottoceneri Peter Bernet.

scellé par le procureur. Bien souvent ce sont des preuves déterminantes.

■ **Au sein de diverses entreprises, il est possible d'avertir la police directement. L'intervention qui en résulte suffit-elle à engendrer l'ouverture d'une enquête?**

Oui, étant donné que la police a été mise au courant d'un délit, elle doit ouvrir une enquête. Dans une telle situation, on doit considérer que l'annonce a bel et bien eu lieu.

■ **Par contre, si un employé annonce une agression à l'entreprise et que celle-ci n'y donne pas suite, il n'a plus qu'à agir personnellement. Et étant donné qu'il s'agit d'un délit poursuivi d'office, il ne devrait pas déposer plainte formellement.**

Effectivement. La plainte est un acte formel par lequel la victime d'un délit «normal» demande l'ouverture d'une procédure pénale contre son auteur. Dans le cas d'un délit poursuivi d'office, au contraire, une dénonciation ou un signalement aux autorités suffisent. Un délit pourrait par exemple

« Je peux, par exemple, imaginer qu'une telle obligation de protection du personnel – par le biais d'une annonce des cas d'agression aux autorités – puisse figurer dans la CCT. »

être signalé par un témoin. S'il s'agit d'un délit poursuivi d'office, on doit y donner suite, même sans l'intervention du principal intéressé.

■ **Dans ce cas, on peut dire que la victime est impliquée dans la procédure malgré elle.**

Exact. Si la personne ayant fait

l'annonce est aussi la victime, et donc partie, elle peut jouer des rôles plus ou moins actifs durant la procédure: elle peut se limiter à l'annonce, ou alors suivre de très près la procédure et en demander les avancées, ou alors demander des dommages et intérêts sur le plan civil.

Par contre, si celui qui annonce le délit est un tiers ou l'entreprise, il peut tout au plus demander à être tenu au courant tout au long de la procédure.

Comme évoqué auparavant, l'employé doit s'attendre à être impliqué dans la procédure sous diverses formes, du moins pour la version d'un pro-

cès-verbal.

■ **Nous avons eu des situations où le personnel a essayé de se protéger en enregistrant des discussions tendues avec son portable.**

**Que faut-il en penser?**

C'est une question délicate dans la mesure où, en principe, l'enregistrement d'une discussion à l'insu de l'interlocuteur n'est pas autorisée. Il devrait en être averti. Cette information pourrait déjà avoir un effet calmant ou dissuasif. Même si cette info n'a pas été transmise, un magistrat pourrait décider d'utiliser un éventuel enregistrement, surtout si le délit a eu lieu là où il est déjà indiqué que le secteur est surveillé (le bus, le wagon ou la gare).

■ **Nous avons hélas l'impression que les agressions à**

**l'encontre du personnel des transports publics est un phénomène en hausse. Qu'en est-il?**

Je ne suis pas en mesure de donner des chiffres, car notre système a plutôt pour objectif de gérer des dossiers que d'établir des statistiques. J'ai eu l'impression que les annonces qui nous étaient faites n'étaient pas particulièrement nombreuses. Je serais heureux de pouvoir penser que le phénomène est limité, mais je crains que ce ne soit plutôt un problème de communication de ces actes. Je ne peux qu'inviter à annoncer les éventuelles agressions, afin d'avoir un tableau réaliste de ce phénomène préoccupant et, surtout, de pouvoir l'endiguer.

Pietro Gianolli/vbo

Assemblée des délégués RPV – l'actualité au cœur des débats

# Une année intense pour le personnel de la manœuvre

**La sous-fédération RPV a vécu une année intense avec à la clé un joli succès, celui des primes «RCP internationale».**

Ils ont le visage de la force tranquille, le vice-président **Danilo Tonina** et le président central **Hanspeter Eggenberger**, qui ont dirigé de main de maître l'assemblée des délégués RPV. Un ordre du jour riche, vu les dossiers qui occupent la sous-fédération, à l'instar des gares de triage (cf. *contact.sev* n°9). Pour mémoire, les employés de Lausanne Triage et ceux de Zurich Limmattal passeront d'Infra à Cargo et les deux sites de Däniken et de Mülligen fermeront. «Nous avons essayé de négocier, relève le président central, de sorte que tous aient un emploi et des perspectives d'avenir. En tant que syndicat, nous allons continuer de suivre de près cette réorganisation.» Chaque changement occasionne sa dose de craintes



Danilo Tonina et Hanspeter Eggenberger.



Des délégués attentifs.

et de préoccupations dont le syndicat doit tenir compte. C'est le cas à Coire. Depuis le mois de décembre 2014, les RhB gèreront eux-mêmes les tâches de manœuvre, gérées jusqu'à aujourd'hui par les

CFF. 17 collaborateurs doivent trouver un nouvel emploi. Les RhB ont mis quelques postes au concours, dont les conditions de travail ne sont pas toujours du même niveau que celles proposées actuellement

par les CFF. Le dossier est dans les mains du secrétariat régional de Coire, qui cherche des solutions qui permettent de tenir compte de l'expérience professionnelle acquise aux CFF. «Croyez-moi, précise Eggenberger, ce n'est pas simple.» Autre point critique amené par la délégation tessinoise: l'indemnité pour la polyvalence du personnel de manœuvre. Une revendication qui enfonce des portes ouvertes selon **Manuel Avallone**: «Vous avez raison, a lancé le vice-président sur cette question votre président central ne lâche jamais prise.» Toutefois, dans la salle, on a pu entendre qu'on n'aurait jamais dû autoriser sa suppression. Concernant la légendaire ténacité de la RPV, il s'agit d'en rappeler une victoire: «Pour le module de formation auprès de la production CFF Cargo, rappelle Eggenberger, un accord a été trouvé concernant les primes *RCP internationale*, qui seront versées rétroactivement. C'est une victoire de no-

tre sous-fédération RPV.» «Par contre, concernant la Décision 25, précise Tonina, il n'y a pas de nouveautés; le dossier reviendra sur la table le 6 juin.» L'après-midi, le président du SEV, **Giorgio Tuti**, après une séance de crise de l'USS suite à la défaite au goût amer de l'initiative pour un salaire minimum, a lancé: «Les employeurs ont dit qu'ils préféreraient le partenariat social. Bien, alors allons chercher tous ces moutons noirs qui ne veulent pas de CCT, à l'instar de Crossrail. Nous devons nous retrousser les manches en vue de notre initiative AVSplus et celle qui demande d'imposer les successions de plusieurs millions.» «Dans ce pays, conclut Tuti, les initiatives sociales ont toujours été repoussées avec les mêmes arguments. Il s'agit d'inverser la tendance. Nous sommes dans l'obligation d'être forts. Et nous ne pouvons être forts qu'avec un haut taux de syndicalisation.»

Françoise Gehring/vbo

## Manuel Avallone Négociations CCT



Manuel Avallone

Les négociations pour le renouvellement de la CCT CFF et CFF Cargo avancent à un rythme soutenu. Le vice-président du SEV **Manuel Avallone** a présenté les points principaux défendus par le SEV, à commencer par son opposition catégorique à la suppression des garanties salariales.

Sur la table, on trouve aussi l'évolution des salaires, l'indemnité unique pour le travail du dimanche, la séparation des discussions concernant les BAR (ce dossier doit être laissé aux spécialistes de chaque branche) des négociations CCT, l'accès au marché du travail que les CFF voudraient rendre plus difficile. Autre dossier important: les retraites anticipées, pour lequel le groupe de travail ad hoc planche sur quatre modèles. Avallone s'est dit confiant.

frg/vbo

## EN BREF

### Décisions

L'assemblée des délégués a:

- approuvé le rapport annuel, le bilan 2013 et le budget 2015.
- supprimé la contribution au service de presse.
- repoussé la proposition SF/RPV sur le remboursement des contributions à l'assainissement de la caisse de pension CFF.
- élu Clemens Alexander à la commission de gestion.
- approuvé un don de 100 fr. à l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière.
- délégué le pouvoir de nomination à la conférence des présidents.

## Philipp Hadorn Le transfert à Cargo



Philipp Hadorn

Le secrétaire syndical **Philipp Hadorn** est revenu sur la réorganisation des gares de triage (cf. *notre dossier dans contact.sev* n°9). «Les changements sont dans la nature des choses, a-t-il relevé, et ils ne sont pas forcément négatifs.» Hadorn s'est arrêté sur les garanties d'emploi et les profils de postes qui doivent être complétés et adaptés. Il a aussi souligné l'importance de voir les formations comme une chance. Il a également exhorté le personnel à informer le syndicat si des choses ne fonctionnent pas. Sur une question concernant exclusivement Lausanne Triage, il a indiqué qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes.

frg/vbo

Assemblée des délégués de la sous-fédération du personnel service technique (TS)

# Structures et recrutement en ligne de mire

**Les délégués TS ont discuté des structures de la sous-fédération, de la gestion de la relève et du recrutement, sous le titre de « Changements démographiques dans la sous-fédération ».**

«Sommes-nous organisés correctement?», voilà la question principale traitée par trois groupes de travail durant l'après-midi du 22 mai à Lucerne. Les résultats suivants sont ressortis de ces discussions:

■ Les groupes de travail avaient reçu une carte avec la proposition de regrouper les régions Suisse orientale et Zurich ainsi que Mittelland et Suisse centrale, ce qui ferait un total de cinq au lieu de sept régions. Les groupes ont estimé que cela était théoriquement réalisable, mais que la structure régionale actuelle était bonne. Les régions devraient néanmoins recruter encore plus activement et davantage collaborer en matière de travail syndical, a commenté le porte-parole d'un groupe.

■ Tous les groupes ont estimé qu'il était important de développer le réseau des personnes de confiance et publier leurs noms (et photos) afin que les collègues sachent à qui ils peuvent s'adresser en cas de questions et problèmes et afin de rendre encore meilleur l'échange d'informations entre syndicat et travailleurs, ceci dans les deux sens.

■ Les groupes étaient aussi unanimes sur le fait qu'il faut améliorer la gestion de la relève. Concrètement, il faudrait que les personnes en fonction cherchent leur successeur à temps, qu'on motive les jeunes au travail syndical, qu'on les intègre aux activités du SEV



Sur la table de gauche, les délégués romands et sur la table de droite, quelques délégués tessinois.



Werner Schwarzer est président central depuis 25 ans et a reçu un drapeau à cette occasion.



Max Hodel, désormais ancien président de la région Nordwestschweiz, est également un bon recruteur.



Kurt Mende, président sortant de la commission de gestion, en faisait déjà partie dans l'ancienne sous-fédération WAV.

et qu'on les introduise selon le principe de parrainage. «Chaque région doit, depuis l'année dernière, avoir une commission de recherche, composée de trois personnes, qui fait des démarches actives lorsqu'un poste va être laissé vacant au sein d'un comité», a rappelé Werner Schwarzer, président central. En ce qui concerne le recrutement, Wer-

ner Schwarzer a rappelé la date de la **journee de recrutement, le 31 octobre**. Claude Meier, nouveau responsable du recrutement à TS, organise cette journée. Celui-ci avait déjà rendu les délégués attentifs aux trois dossiers de recrutement TS, publiés sur le **site www.sev-ts.ch**.

■ A la question de savoir s'il faut des structures supplémentaires pour différents métiers (ou branches) au sein de la sous-fédération, les groupes de travail n'ont pas vraiment réussi à répondre. Un délégué a proposé de créer quelque chose de nouveau pour activer l'échange d'informations entre les différents Ateliers industriels. «Notre règlement prévoit déjà maintenant l'organisation de journées spécifiques lorsque des groupes professionnels le désirent», a rappelé Werner Schwarzer. «C'est à vous de donner l'impulsion!» Des journées nationales ont déjà eu lieu par exemple plusieurs fois pour les visiteurs.

Pour donner suite à cette question, il a été décidé que les comités régionaux et

le comité central en rediscuteront en automne.

## Comptes et élections

En 2013, TS a fait un bénéfice de 8547 francs. La cotisation reste à 1 fr. 60. Les délégués ont accepté les comptes avec applaudissements et remerciements au caissier central Kurt Wyss. Markus Lanz, qui préside la région Nordwestschweiz depuis février en remplacement de Max Hodel, a été élu au comité central. A la commission de gestion, Bruno Ryf et le membre suppléant Bruno Senn se retirent, Markus Lanz et Mikael Houriet ainsi que Raphael Boscacci et Myriam Bänninger se retirent eux de la Conférence CCT. Angelo Chiuchiolo arrête la commission Migration du SEV et c'est Filippo Giandomenico qui le remplace. Se sont également exprimés à la tribune lors de cette assemblée des délégués, Giorgio Tuti, président SEV, Elena Obreschkow, coach des sections et Jürg Hurni, secrétaire syndical SEV, sur les négociations CCT aux CFF.

Fi/Hes



Ce groupe de travail s'est penché avec passion sur la répartition des régions TS.

Assemblée des délégués Travaux

# Vers une professionnalisation?

**Réunis en assemblée à Berne jeudi 22 mai, les délégués de la sous-fédération Travaux ont lancé les réflexions quant à son avenir. Un groupe de travail va être mis sur pied pour plancher sur la question.**

« Il est toujours plus difficile de trouver des personnes prêtes à s'engager et leurs chefs ne voient pas toujours d'un bon œil leur engagement. La commission centrale vieillit et ces prochaines années, plusieurs de ses membres partiront à la retraite. Il faut donc des forces vives! », a rappelé le président de la sous-fédération Travaux, Christian Suter.

Il a évoqué quelques pistes pour affronter le problème: « Serions-nous repris par une autre sous-fédération? Ce n'est qu'une idée, mais il faut se poser cette question. Ne rien faire et attendre que la situation se dégrade encore ou alors il s'agit de professionnaliser la présidence de la sous-fédération, à temps plein ou



Christian Suter a insisté sur la nécessité de réfléchir à l'avenir de la sous-fédération.

partiel. Certes, un tel choix engendrerait une hausse des cotisations de l'ordre de 4 fr. 50 à 5 fr. par mois.» Si cette perspective semble séduire Christian Suter, c'est également parce qu'il sera vraisemblablement difficile de continuer sur le mode actuel: « J'utilise 60 jours de congés par année et encore énormément de mon temps libre. Ce sera très difficile de trouver quelqu'un qui accepte de tels horaires.»

Pour approfondir cette question, l'assemblée des délégués a nommé quatre personnes pour siéger au sein d'un groupe de travail dont la composition finale sera décidée par la commission centrale. Ce groupe devrait déjà se réunir avant l'été et avancer les premiers résultats pour le début du mois d'octobre.

Présent en fin de journée, le président du SEV, Giorgio Tuti, a relevé qu'il était à disposi-

tion de la sous-fédération si nécessaire. Il en a aussi profité pour annoncer que les adhésions au syndicat étaient aussi nombreuses au mois de mai que l'an dernier en octobre. « Si on continue comme ça, et il le faut, vous me ferez le plus beau des cadeaux de Noël. »

Vivian Bologna

## QUID DES MÉCANOS?

**C'est début juin que devrait être tranchée la question liée au classement des mécaniciens Infra, qui ne sont pas traités comme les autres mécaniciens.**

**L'égalité de traitement et le principe « à travail égal, salaire égal » ont été discutés à l'assemblée des délégués qui ont demandé l'examen de la classification SA/câbles, comme le souhaitait un membre de la section Travaux Arc lémanique: « Les collaborateurs câbles, voie ferrée, ligne de contact, SA intérieur ont la possibilité d'avoir des chefs monteurs dans l'échelon de fonction G. Cette possibilité n'existe pas pour les collègues du service SA extérieur. » La commission centrale va étudier le cas, l'assemblée ayant approuvé la proposition à l'unanimité.**

## ÉLECTIONS ET... RESPECT DES MINORITÉS

### Harald Hüther élu à la commission centrale

Harald Hüther (photo) vient rejoindre la commission centrale et l'agrandir. Si son élection n'a pas été contestée puisqu'il a été élu à l'unanimité, c'est la modification des statuts nécessaire à l'élargissement de 6 à 8 membres de la commission qui a fait grincer des dents. Les délégués italophones et francophones n'ont que peu goûté de n'avoir dans leur langue que les passages modifiés, noyés au milieu des articles en allemand... « Par respect des minorités, tout le monde devrait être traité de la même manière », a relevé Sébastien Bachis. Le prési-



dent Christian Suter, un brin surpris et ne voyant d'abord pas le problème, a calmé le jeu: « On accepte la critique... On aimerait bien un Romand ou un Tessinois à la commission centrale. » Par ailleurs, Harald Hüther, Kurt Krauer et Thomas Kaderli sont les nouveaux membres de la conférence CCT. Quant à Nicolas Ravaz, Valerio

Raimondo, Giuseppe Lanini, Romain Guillaume et Hubert Koller, ils ont été élus en tant que remplaçants à la conférence CCT.

Signalons aussi que Markus Kaufmann remplace Hugo Ruoss à la commission CCT, que Thomas Bochsler entre à la commission de gestion (Coges) SF Travaux, et que Beat Loppacher est élu remplaçant à la même Coges. Enfin, Nicola Porreca, Ferruccio Noto et Sébastien Bachis sont élus à la commission Migration. Hugo Ruoss et Christian Suter sont proposés pour être les délégués de la SF Travaux au congrès de l'USS.

### CCT et économies chez Infra

Durant cette assemblée des délégués 2014, il a aussi été question des mesures d'économies prévues par Infra, qui a essuyé de lourdes pertes l'an dernier. « Les CFF nous disent, durant les négociations CCT, que nous devons comprendre leur situation financière. Nous, notre devoir, c'est de vous représenter, pas de vous expliquer comment va Infra! », a affirmé Manuel Avallone, vice-président du SEV. Urs Huber, responsable du dossier Infra au SEV, a fustigé ces économies à court terme: « Le temps non travaillé à cause du manque de travail doit être offert au personnel. » Revenant sur des points attaqués par les CFF au cours des négociations CCT, Urs Huber a relevé

que « la pénibilité de votre travail n'est pas suffisamment reconnue. Les CFF veulent supprimer l'indemnité pour le travail dans les tunnels. Elle n'est pas énorme cette indemnité. La maintenir ne tuera pas les CFF. » Autre sujet important pour les employés des Travaux, les modèles de retraite anticipée. Manuel Avallone en a brièvement présenté plusieurs et relevé que les pourparlers sont plutôt positifs. Il a notamment dit tout le bien qu'il pensait du modèle VBB qui se base sur la retraite anticipée en vigueur dans la construction. « Si tout est ok, les premiers pourraient partir en retraite en 2015-2016 déjà. »

vbo

Les pensionnés ont tenu leur assemblée à Goldau

## Les régions doivent trouver leur fonction

**Des élections non contestées, des comptes quasi équilibrés: ce fut assez simple pour les retraités. Par contre, leur propre structure suscite encore la réflexion.**

Il y a deux thèmes récurrents qui posent toujours des soucis aux pensionnés SEV: les facilités

de voyage pour le personnel (FVP, voir article ci-dessous) et l'avenir de la caisse de pensions.

A Goldau, lors de l'assemblée des délégués, de mauvaises nouvelles ont été communiquées sur les deux sujets: l'arrêt des cotisations d'assainissement à la caisse de pension décharge certes les actifs et l'entreprise, mais les générations futures de pensionnés

recevront moins de rente car il y a moins d'argent. De plus, les rentiers n'ont toujours pas de perspectives de compensation du renchérissement, puisque le taux de couverture de la caisse de pension est bien trop bas. Les requêtes de la PV ont en plus été rejetées par l'autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, qui a considéré que la PV

n'avait pas droit à un siège au Conseil de fondation.

### Quelles tâches dans les régions?

Une discussion animée a eu lieu à propos des conférences régionales, introduites à l'essai l'année passée par la PV. Un essai pilote a lieu sur deux ans et devrait déterminer si cet instrument est adapté à la PV. On décidera de son introduc-

tion définitive lors de l'assemblée des délégués 2016.

Les affaires statutaires par contre ont passé la rampe sans grands soucis: les comptes bouclent avec un tout petit déficit et le budget est équilibré. Le passage au-dessous de 15 000 membres ne devrait être que temporaire, des générations très «peuplées» arrivant maintenant à la retraite.

Peter Moor/Hes



La commission centrale est composée de Giuseppe Meienberg (nouveau), Bernard Demierre, Ricardo Loretan (président), Josef Bühler, Hans Heule, Otto Huser et Egon Minikus.

### Ceux qui arrivent et ceux qui partent

**Erwin Gugger** avait pris la présidence de la PV Berne à l'âge de 74 ans. Il quitte maintenant la fonction, et par conséquent également son poste au niveau national, après 10 ans de bons et loyaux services.

C'est **Giuseppe Meienberg**, nouveau représentant tessinois, qui a été élu à la commission

centrale; il était déjà entré en fonction pour remplacer Sergio Beti en cours d'année. Lors de la minute de silence pour les personnes décédées, il y a eu une pensée particulière pour

**Hans Baier** qui a été actif au niveau syndical durant des décennies, et finalement président central de la PV de 1992 à 2001.

pno/Hes



Erwin Gugger a été chaleureusement salué par Ricardo Loretan.

## UNION DES TRANSPORTS PUBLICS

### Aucun changement des FVP en vue

**Christian Bumann** est économiste et travaille à l'Union des transports publics (UTP) en tant que collaborateur scientifique. Il a présenté l'UTP devant l'assemblée des délégués et s'est exprimé à propos des facilités de voyage pour le personnel. Il a confirmé que l'UTP met à disposition un assortiment et que c'est ensuite du ressort des différentes entreprises de voir avec quelle générosité elles veulent traiter leurs anciens collaborateurs. La position des autorités fiscales est également à prendre en compte, puisque celles-ci ne défiscalisent que 50 % des rabais octroyés.



Avant cela, le président Ricardo Loretan et le vice-président Hans Heule avaient informé l'assemblée de l'état de la situation à propos des FVP. Une rencontre avec Jeannine Pilloud,

chefe du Trafic Voyageurs CFF, a eu lieu et un groupe de travail s'est réuni, sans pour autant arriver à un quelconque résultat. Il a été regretté à plusieurs reprises durant l'assemblée que les CFF n'offrent même plus la valeur de trois cartes journalières à leurs retraités. Bumann a expliqué que la carte FVP restera inchangée quelques années encore, même si l'ensemble de la clientèle des transports publics utilisera un «Swisspass» comme titre de transport dès l'année prochaine. La raison? Des banques de données différentes.

## Sections

**Mardi 3 juin** ■ **SEV TPG**  
Auditorium du Bachel  
16h  
Assemblée générale

A l'ordre du jour notamment, le point de la situation et des avancements sur les statuts et le point sur les négociations suite au préavis de grève (CRCT).  
Votre participation est importante, elle permettra d'avoir des informations sur la situation actuelle et future.

*Le comité*

**Mercredi 11 juin** ■ **ZPV Jura**  
Develier  
Restaurant du Raisin  
17h  
Assemblée de printemps

L'assemblée ordinaire de printemps commencera à 17h. Elle sera suivie à 19h30 d'un apéro et d'un repas en commun où les partenaires des membres sont également invités. L'ordre du jour et une liste d'inscription pour le repas sont affichés au local des AT de Delémont. Pour les retraités qui désirent participer, veuillez contacter le président Pascal Prince au 079 307 21 47.

## Divers

**Samedi 21 juin** ■ **Commission féminine groupe romand**  
Altreu  
Sortie pédestre  
Rendez-vous à l'entrée principale de la gare de Lausanne dès 7h30, départ à 7h45 direction Bienne. Pour plus de renseignements: natel 079 262 87 71.

*Danièle Dachauer*

### Décès

**Gabriel Baeriswyl**, chef de section, Ittigen; décédé dans sa 94<sup>e</sup> année. PV Berne.

**Maurice Mahon**, chef de groupe, Ecublens VD; décédé dans sa 88<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Anna Plumettaz**, veuve de Léon, Yverdon-les-Bains; décédée dans sa 88<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Mario Poretti**, ouvr. prof. pens., Yvonand; décédé dans sa 91<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Noëlle Reber**, veuve d'Eric, Bienne; décédée dans sa 86<sup>e</sup> année. PV Bienne.

**Anna Rochat**, veuve de René, Yverdon-les-Bains; décédée dans sa 91<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**André Vittoz**, fonct. d'admin., Lausanne; décédé dans sa 85<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Marcel Zeizer**, maître artisan, Dorénaz; décédé dans sa 70<sup>e</sup> année. PV Valais.

## ERRATUM

Mme Lucienne Grangier, veuve de Gilbert, résidant à Bulle et membre PV n'est pas décédée, contrairement à ce qui était indiqué dans notre dernière édition. Nous présentons nos excuses à Mme Grangier pour cette erreur indélébile.

## Pensionnés

**Mardi 10 juin** ■ **Société des retraités et Métro, Lausanne**  
Sortie poisson

Horaire Parc Vélodrome 9h30, arrêt Vevey, Cave Obrist, apéro, puis pour Bouveret 12h.  
Menu: crudités de saison, filets de perche meunière, pommes nature, jardinière de légumes, sorbet valaisan. Prix membre 90 francs et non-membre 100 francs. Y compris apéro et ½ de rosé, blanc ou rouge pour 2 personnes. Retour départ vers 16h.  
Dernière inscription possible auprès du caissier, Franco CERISE au 079 342 69 78.  
Bien amicalement à tous.

*Pour le comité, GAY-CROSIER Marc, secrétaire*

**Jedi 12 juin** ■ **PV Jura**  
Marche

8h10 rendez-vous à la gare, 8h23 train pour Bâle, café/croissants puis visite du Zoo avec explications, tram/bus Allschwill, repas de midi chez Elga au Paradis. Cette sortie concerne les marcheurs mais également les non-marcheurs.  
Carte journalière.

S'annoncer à Lucien ou à Emile jusqu'au lundi 10 juin 2014.

**Mardi 24 juin** ■ **PV Fribourg**  
Engelberg  
Course annuelle

Horaire aller: Fribourg, dp 8.34, Lucerne, ar 10.00 dp 10.10, Engelberg, ar 10.53. Horaire retour: Engelberg dp 15.01, Lucerne ar 15.49 dp 16.00, Fribourg ar 17.25. Dîner à l'hôtel Engelberg à 12h  
Menu: salade verte, émincé de veau à la mode d'Engelberg, rösti, tomates à la vapeur, crème à l'orange. Prix: 30 francs par personne après participation de la caisse, boissons et cafés à la charge des participants. Titres de transport: chacun se munit de son titre de transport (AG ou carte journalière). Inscriptions jusqu'au samedi 21 juin au plus tard auprès de Jacques Zulauff, tél. 026 668 21 37 ou par e-mail: jzulauff@hotmail.com ou Franz Rohner, tél. 026 493 20 15, franzrohner@bluewin.ch.

*Le comité*

**Mercredi 27 août** ■ **PV Bienne**  
7h45 départ de Bienne  
Course surprise en Romandie

Un voyage exclusif à travers de magnifiques paysages pour un prix unique vous attend. Il y a encore des places libres. Annoncez-vous encore jusqu'au 30 juin en payant 100 fr. par personne sur le CP 25-10462-2 (Verband pensionierter Eisenbahner, Sektion Biel, 2503 Biel/Bienne). Ce prix comprend le voyage en train spécial, le café et croissant dans le train, le repas de midi avec l'apéritif et les boissons (vin, eau minérale et café).

Le comité vous souhaite un bon voyage!



via sev

LA CHASSE AUX PRIMES 2014 EST OUVERTE

Recrute des collègues au SEV et reçois des primes attractives !



## COURRIER DES LECTEURS

Et maintenant,  
que fait-on ?

Voilà, c'est fait ! La lame tranchante de la guillotine est tombée et a décapité l'initiative relative au salaire minimal de CHF 22.- l'heure ou CHF 4'000.- par mois pour 100 % d'activité. Ainsi, les travailleurs subalternes se retrouvent à nouveau, qu'ils soient syndiqués ou non, à la merci du bon vouloir de certains de leurs patrons (ne les mettons toutefois pas tous dans le même panier). Ces « petites mains » ne disposent donc que d'une faible, voire d'une inexistante garantie de protection salariale ; ces basses classes laborieuses demeureront donc, comme jusqu'à maintenant, taillables, corvéables, jetables même, donc finalement victimes d'obsolescence programmée par certains de leurs dirigeants et si ces « collaborateurs » ne sont pas contents, il ne leur reste plus qu'à aller voir ailleurs ou, vaincus par la détresse, de

choisir de sombrer dans un néant par nature indéfinissable ! (...) Avec le coût de la vie, qui ne cesse d'augmenter tous azimuts et le pouvoir d'achat, qui s'abaisse en proportion, ceci dans toutes les catégories confondues, pour ces laissés pour compte au bas du fossé, ces oubliés de la légitime prospérité, s'offrir le moindre des petits plaisirs peut s'apparenter à du luxe... et je ne parle pas d'un repas gastronomique à une bonne table ou d'un voyage d'agrément, car là, on pénètre carrément dans le domaine de la science-fiction ! Quant aux soins dentaires, n'y pensons tout simplement pas... à moins que la Caisse unique soit acceptée et peut-être qu'alors interviendra une amélioration significative de cette situation ! En attendant, les jeux sont faits, rien ne va plus ; certains patrons et autres dirigeants de la classe bourgeoise, promoteurs absolus et inconditionnels de « Sa Majesté La Sainte Economie de Marché », pourront ainsi continuer à vivre dans leur tour

d'ivoire... à moins que cette caste de nantis ne se punisse elle-même par son total manque de clairvoyance, car elle continue sciemment d'ignorer que des salariés honnêtement payés et des retraités suffisamment financés ne peuvent que s'afficher comme des consommateurs amplement souhaités... tout en ayant parallèlement les moyens de demeurer en bonne santé, c'est-à-dire, qu'outre leur prime mensuelle d'assurance-maladie, de toujours pouvoir s'acquitter de leur participation aux divers frais médicaux auxquels ils pourraient être confrontés ; par contre, en ce qui concerne les gens du commun, de faible dimension, ils touchent leur maigre salaire ou retraite et n'ont, de ce fait, tout simplement plus les moyens de se soigner correctement, ce qui prêterait inévitablement leur qualité et espérance de vie, ceci par suite de leur abandon à leur triste sort !

Et maintenant, citoyens des classes modestes et moyennes

inférieures de ce pays, que fait-on ? Continuons-nous à trembler et à céder face aux injonctions catastrophistes du style « fin du monde » de nos possédants, en refusant désormais tout futur avantage social digne de ce nom, ou prenons-nous enfin notre destin de nos deux mains, afin de défendre bec et ongles notre légitime bien-être existentiel tous azimuts, aisance qui doit, bien évidemment, demeurer éternelle pour chacun d'entre-nous ? A ce sujet, la Suisse est peut-être la seule « démocratie » occidentale à accepter de se sacrifier, ceci en raison de sa crédulité infantile envers les boniments et autres élucubrations préférés par certains de ses dirigeants et autres « notables » !

Cependant, finalement, au vu de la présente situation, à moins d'un ultime miracle, je n'ai vraiment plus aucun espoir au niveau social. Désormais, notre « tiers-monde helvétique » n'a plus d'autre choix que de se débrouiller tout seul comme il le

peut. (...) Est-ce désormais vraiment utile de consacrer temps et argent pour défendre la cause des plus défavorisés d'entre nous ? Ne prêchez-t-on pas dans le désert ? Avons-nous atteint le point de non-retour ? En qui pouvons-nous encore avoir confiance, qui peut-on élire, que doit-on voter ? A mon avis strictement personnel, l'unique erreur, mais fatale, qui a tué cette initiative, a été d'avoir mentionné le salaire mensuel de CHF 4'000.- ; cela a violemment épouvanté la majorité des citoyens, alors que si seul avait été cité le salaire horaire de CHF 22.-, l'initiative aurait, fort probablement, été acceptée.

En guise de conclusion, alors que les divers médias stipulent, noir sur blanc, que « la Suisse est un haut lieu du luxe mondial », la déliquescence sociale a désormais frappé à la porte des citoyens helvétiques les plus faibles !

Michel POUSAZ, Olon VD

## IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Tirage: 10 881 ex. (total 44 656 ex.), certifié REMP au 31.10.2013

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Vivian Bologna, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

## Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.-

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Pré-presses: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen;

www.solprint.ch, une entreprise du groupe AZ Medien AG.

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 12 juin 2014.

Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 5 juin à 10h. Pour les annonces, le délai est fixé au 3 juin à 10h.

## ■ Journée RPV 2014

## Le coaching de sections expliqué

**48 collègues et 4 invitées ont participé à la journée RPV. Elena Obreschkow a présenté un « modèle d'organisation et de mobilisation ».**

Trois collègues sont décédés en 2013: Josef Küpfer, RPV Bâle, Clemens Kränzlin, RPV Suisse du sud-est et Carmelo Logana, RPV Brigue. Une minute de silence a été faite pour eux.

Elena Obreschkow, coach des sections au SEV, a expliqué où elle en était dans son projet. Le coaching prévoit le soutien des sections là où c'est nécessaire et divers autres objectifs, entre autres renforcer le rôle des personnes de confiance

qui jouent un rôle central dans le recrutement.

Le président central Hanspeter Eggenberger a informé les participants sur les derniers changements aux CFF. Un élément important: les négociations CCT en cours. Il n'y a pas de mandat de négociations octroyé par la Conférence CCT concernant les garanties de salaires; leur poursuite ne peut donc pas être remise en question.

Le profil professionnel CFF Cargo Production est modifié et la prime RCP internationale va être versée également rétroactivement. C'est un succès de la sous-fédération RPV.

Les détails du projet sur l'avenir des gares de triage dans la Division Infrastructure seront

communiqués le 3 mai.

Comme toujours, la commission centrale et la commission de gestion RPV sont en sous-effectif.

## CoPe

Marcel Ruoss a expliqué que c'est Walter Buchmann qui a été nommé président de la CoPe Infrastructure. Alex Brunner a donné quelques infos sur la sécurité au travail, la protection de la santé et le personnel aux CFF et CFF Cargo.

L'avenir des journées RPV sera débattu lors de l'assemblée des délégués du 22 mai prochain. Il n'y a donc encore aucune date fixée pour 2015.

Pour le rapport, Bruno Kirchofer

Angle droit

# Systeme de sécurité insuffisant

Pas de fautifs malgré plusieurs blessés et de gros dégâts lors d'une collision.

**La collision entre un train marchandises et un train de chantier sur une voie à écartement métrique était bien à mettre en premier lieu sur le compte du système de sécurité. Un malentendu a en effet eu lieu entre le chef circulation et le mécano, mais ce n'est pas ce qui a été déterminant.**

La loi de Murphy dit que «tout ce qui peut mal tourner va mal tourner». C'est exactement ce qui s'est passé il y a quelque temps dans une gare partiellement automatisée et télécommandée à distance mais qui nécessitait un traitement manuel sur place pour les trajets sur les voies

à trafic restreint. Pour circuler avec un train de chantier, il fallait donc que le mécano demande l'autorisation à la centrale. Le chef circulation devait alors déclencher le système automatique de télécommande à distance, actionner l'aiguillage et autoriser le train de chantier à circuler. Il fallait pour cela encore actionner l'aiguillage sur place.

#### Pas de feu rouge

C'est ici qu'il y a eu un malentendu: le mécano du train de chantier a compris qu'il pouvait utiliser la voie parallèle, réaliser ce qu'il avait à faire puis revenir sur la voie normale, mais en fait le chef circulation des trains l'avait uniquement autorisé à utiliser la voie parallèle, l'automatisation se remettant ensuite en route.

Un train prévu selon l'horaire arrive alors sur la voie normale laissée libre et obtient, puisque l'automatisation est ainsi faite, l'autorisation de transit, le train de chantier étant sur l'autre voie. Mais en même temps, le train de chantier fait la manœuvre pour revenir sur la voie principale. La collision est alors inévitable. Plusieurs personnes, toutes employées des chemins de fer, ont été blessées, heureusement sans grandes conséquences. Les dommages matériels quant à eux ont atteint des centaines de milliers de francs.

Une procédure de poursuite pénale contre la compagnie de chemins de fer et autres personnes concernées a alors débuté. Le chef circulation impliqué a fait une demande de protection juridique auprès du SEV et a

reçu le soutien d'un avocat. Afin de juger des responsabilités, on a attendu le rapport du service d'enquête sur les accidents (SESA).

#### Portable non adapté

Le SESA a tout d'abord noté deux lacunes essentielles: d'une part, le mécano du train de chantier et le chef circulation s'étaient appelés via un portable, ce qui a pu être prouvé mais la conversation n'ayant pas été enregistrée, le malentendu n'a pas pu être expliqué clairement.

D'autre part, bien plus grave encore, la commande de la gare: le chef circulation n'avait pas d'autres informations sur la position du train de chantier en dehors de la voie normale et encore moins d'informations sur l'aiguillage local. En particulier, on a pu constater que le système réagissait de telle

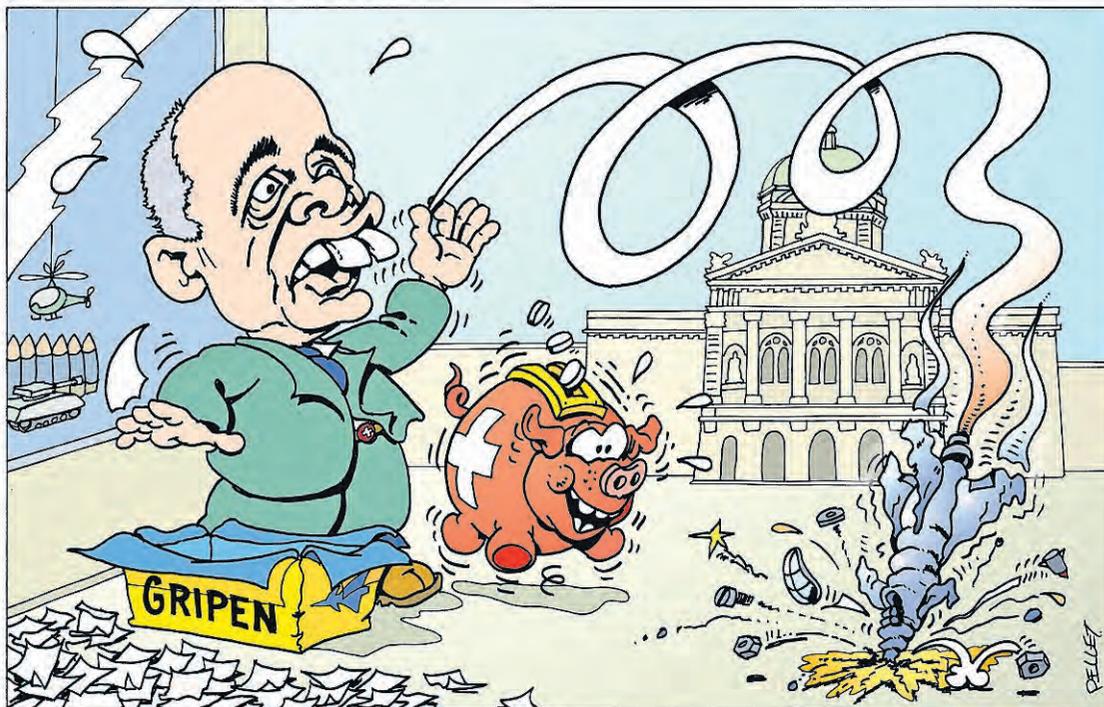
façon que lorsqu'une erreur est faite, il ne se sécurise pas automatiquement, bien au contraire.

Le procureur est arrivé à la conclusion suivante: le chef circulation et le mécano ne connaissaient pas les lacunes techniques et ne pouvaient donc pas estimer les conséquences de leurs actes; c'est pourquoi on ne parle pas de fautes par négligence. La procédure a donc totalement déchargé les personnes impliquées.

Le SESA a recommandé par la suite à toutes les compagnies de chemins de fer à voie métrique ayant des installations similaires d'installer un système de sécurité fiable et une directive sur l'utilisation des téléphones portables dans le cadre du service a dû être érigée.

*Protection juridique SEV*

PELLET PIOCHE: BYE BYE LES GRIPEN!



EN VITESSE

### 3<sup>e</sup> centre d'exploitation inauguré!

Les CFF ont inauguré le troisième des quatre centres d'exploitation du pays le vendredi 16 mai à Pollegio, au Tessin. Outre le trafic ferroviaire au Tessin, le centre gèrera également la circulation dans les tunnels de base du Gothard et du Ceneri.

Près de 120 emplois disséminés dans le canton du Tessin, ainsi qu'à Göschenen (UR) sont réunis sur le site, construit au niveau du portail sud du tunnel de base du St-Gothard. A terme, 160 personnes y travailleront.

La centaine de sites régionaux de pilotage en Suisse seront progressivement réunis d'ici à 2016 en quatre centres d'exploitation à Lausanne, Olten (SO), Zurich Aéroport et Pollegio. Olten sera le dernier à entrer en service en décembre 2015.

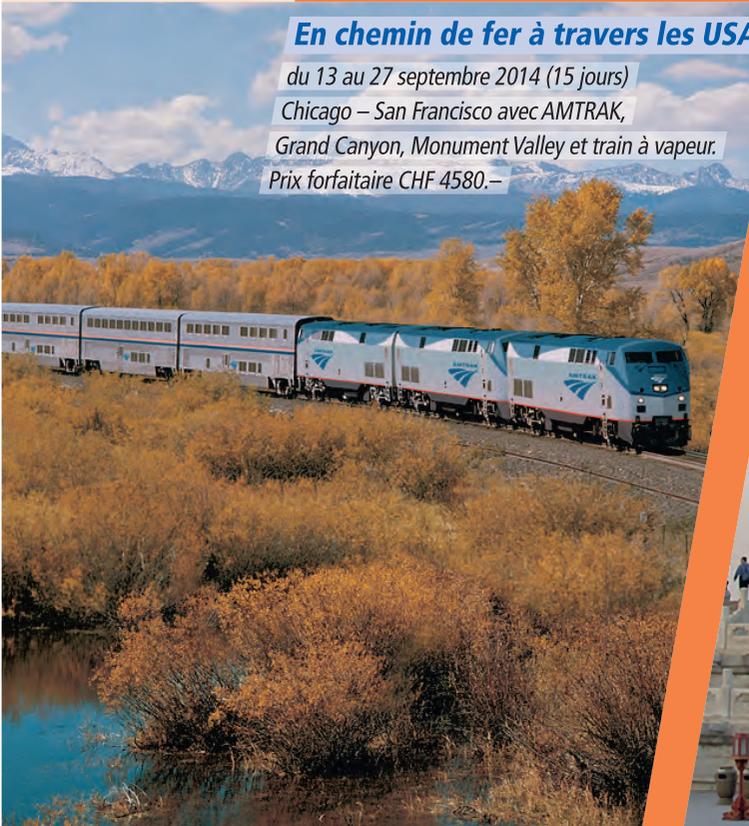
comm.

# Spécialités ferroviaires automnales

**SERV**RAIL

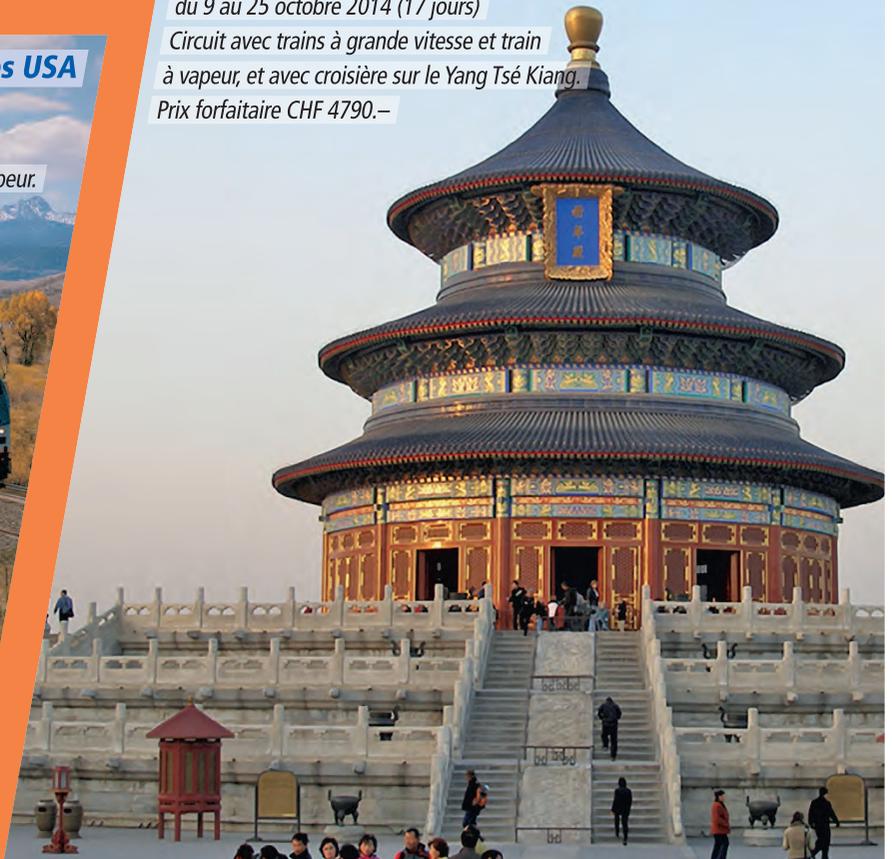
## En chemin de fer à travers les USA

du 13 au 27 septembre 2014 (15 jours)  
Chicago – San Francisco avec AMTRAK,  
Grand Canyon, Monument Valley et train à vapeur.  
Prix forfaitaire CHF 4580.–



## La Chine – l'Empire du Milieu

du 9 au 25 octobre 2014 (17 jours)  
Circuit avec trains à grande vitesse et train  
à vapeur, et avec croisière sur le Yang Tsé Kiang.  
Prix forfaitaire CHF 4790.–



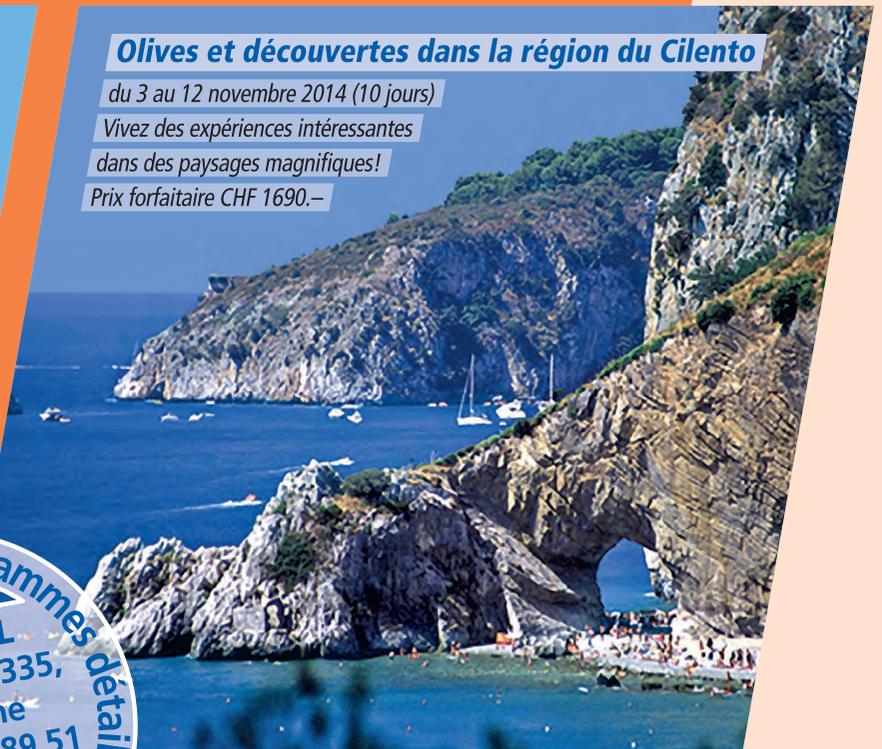
## Les perles de la Sicile et Malte

du 1<sup>er</sup> au 13 octobre 2014 (13 jours)  
À la découverte des petites perles siciliennes  
et des mystères des îles de Malte et de Gozo.  
Prix forfaitaire CHF 3480.–



## Olives et découvertes dans la région du Cilento

du 3 au 12 novembre 2014 (10 jours)  
Vivez des expériences intéressantes  
dans des paysages magnifiques!  
Prix forfaitaire CHF 1690.–



Renseignements et programmes détaillés  
SERVRAIL  
case postale 335,  
3027 Berne  
Tél. 031 311 89 51  
info@servrail.ch  
www.servrail.ch

 GARANTIE DE VOYAGE

## Partenariat social

## Le SEV renforcé par la CCT TransN

**Un véritable plébiscite: la toute première CCT TransN a été acceptée par 87 % des personnes présentes aux assemblées générales du SEV. Elle entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

Le sourire était de mise mardi 20 mai à Cernier où les deux assemblées organisées par le SEV ont accepté sans coup férir la nouvelle CCT TransN. Ce score sans appel – 79 oui, 3 non et 4 abstentions et 4 non remis sur 90 bulletins délivrés, soit 87% d'avis favorables – vient donc ponctuer ce travail de longue haleine de la délégation de négociation SEV et de l'entreprise. Une année et demie de discussions parfois dures «qui aboutissent à une excellente CCT», se félicite Jean-Pierre Etique, secrétaire syndical SEV. Outre le résultat aux allures soviétiques, c'est bien à l'aune de la participation des membres SEV que ce score offre à cette CCT sa légitimité. Avec trois sections (VPT-TRN-rail, VPT TN et VPT-TPCV) regroupant quelque 250 membres actifs, la présence

de 90 membres (soit 36% de participation) à Cernier n'a rien à envier à nombre de scrutins populaires. Un signe que la délégation syndicale – composée des trois présidents de sections René Tschantz, Pierre-Alain Gerber et Denis Burri, ainsi que des secrétaires syndicaux Jean-pierre Etique, Olivier Barraud et Baptiste Morier – a su être à l'écoute des membres et les mobiliser pour «leurs conditions de travail».

Sans revenir dans les détails de cette CCT présentée dans notre édition n° 8/14 du 1<sup>er</sup> mai dernier, il n'est pas inutile d'en rappeler les points principaux: nouvelle grille des salaires pour laquelle la direction a mis 3% de masse salariale supplémentaire, des jalons pour tendre vers la semaine de 5 jours. Mais aussi un temps de travail annuel de 2042 heures et des limites du solde annuel fixé à +82 heures et -41 heures, protection contre le licenciement et contre les licenciements antisindicaux. L'harmonisation entre le Haut et le Bas a apporté des améliorations à tous les employés. A titre d'exemple, les indemnités pour travail de nuit et de week-end ont été alignées aux 5 fr. 50 de l'heure touchés par le personnel du Haut et



L'assemblée a plébiscité la nouvelle CCT TransN.

ce dès le samedi midi. A l'inverse, ceux du Bas ont servi d'exemple pour les indemnités lorsque le personnel est engagé lors de congés: 26 fr. par jour, au maximum 100 fr.

L'indemnité de repas de 25 fr. lors de pauses hors du lieu de service, la 5<sup>e</sup> semaine de vacances dès 48 ans ou la semaine de congés spéciaux payés, ainsi que l'augmentation des plafonds salariaux des mécanos et conducteurs font de TransN un employeur attractif. De quoi attirer les professionnels de l'arc juras-

sien n'étant pas logés à la même enseigne ou de quoi les inciter à revendiquer de meilleures conditions de travail.

Au-delà des éléments purement financiers ou liés au temps de travail, Jean-Pierre Etique a rappelé que désormais «on est dans une logique de partenariat social: les règlements et directives ne peuvent plus être adaptés unilatéralement par l'entreprise. Et, précision d'importance, les deux parties se déclarent ouvertes aux propositions de modifications durant la durée de validité

de la CCT. Cela signifie par exemple que des corrections ou améliorations pourront être demandées par le SEV.»

La CCT étant sous toit, il s'agit désormais de veiller à son application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier. «Si vous constatez des erreurs, parlez-en à vos présidents de section ou aux RH», a conclu Jean-Pierre Etique.

*Vivian Bologna*

*A lire aussi l'interview du directeur de TransN en page 5.*

## Photomystère: Où a été prise cette photo?



Le concours de *contact.sev*

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant(e) tiré(e) au sort parmi les réponses correctes recevra

**40 francs en chèques Reka.**

Solution du concours paru dans *contact.sev* n° 9:

Gare de Trubschachen.

Le sort a désigné Christian Bavaud, domicilié à Morges et membre de TS Romandie.

Il remporte les chèques Reka et une boîte de biscuits.

**Conditions de participation**

**Par carte postale:** inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la-nous à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

**Par e-mail:** envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: [mystere@sev-online.ch](mailto:mystere@sev-online.ch).

**Sur Internet:** rendez-vous sur notre site [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch), cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 4 juin 2014.